

l'éducation



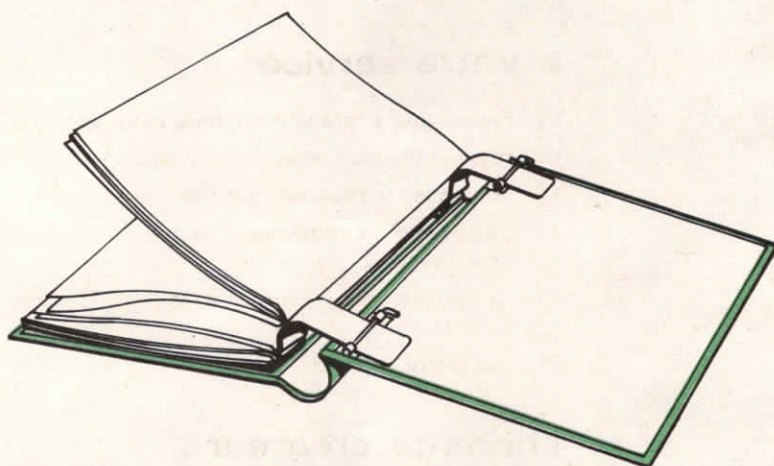
aux rythmes
de
leur vie

reliez vous-même
votre collection

l'éducation

a fait fabriquer à votre intention des
reliures

brevet "Relbrid"



élégantes simples solides maniables

couvertures en toile bleue frappées au dos de notre titre

l'éducation

en vente 2, rue chauveau lagarde - 75008 Paris

45 F (port payé*) pour la france
50 F (port payé*) pour l'étranger

* Ce prix comprend l'envoi à domicile d'un paquet de deux reliures, soit une année de parution
par avion, nous consulter

l'éducation

fondée en 1945
par Gustave Monod et Louis Cros

Rédaction, publicité, annonces
2, rue Chauveau-Lagarde - 75008 Paris
Tél. : 266-69-20/21/67

Abonnements
215, boulevard Macdonald - 75019 Paris
Tél. : 202-80-88

le numéro ordinaire : 4 F
le numéro spécial : 6 F
Abonnement annuel : France 100 F
étranger 130 F

C.C.P. 31-680-34 F (La Source)

Pour tout changement d'adresse, joindre
une bande d'expédition et 2,60 F en timbres

une semaine après l'autre

- 2 entre deux mots, par Maurice Guillot
- 2 action renforcée pour la FCPE, par Nicole Gauthier
- 5 journée d'étude : voix de femmes
- 5 que se passe-t-il ?

cette école innombrable

- 6 la chimie et les alchimistes, par Strapontinus
- 7 FEN : le tribut de l'unité, entretien avec André Henry, secrétaire général de la Fédération de l'Education nationale
- 11 débat : les nouveaux rapports entre l'école et les collectivités
- 12 vous avez la parole : psychologie scolaire intégrée, désintégrée, abusée et désabusée..., par Charles Tubiana ; courrier des lecteurs

à votre service

- 15 l'éducation a retenu pour vous cette semaine
- 16 textes officiels : vous lirez au B.O.
- 16 vous avez la réponse, par René Guy
- 18 pédagogie quotidienne : enquêtes sur la chaussure, par Claude Moreau
- 19 documentation : économie et politique contemporaines, par François Mariet
- 21 sur votre agenda

l'homme créateur

- 24 d'autres voix d'Amérique latine, par Pierre Ferran
- 26 panorama - cinéma : le regard attentif de Rosi ; welcome Jerry I, par Etienne Fuzellier ; livres : deux retours aux sources ; journal de voyage, par Jean-Pierre Vélis ; une petite musique provençale, par Pierre-Bernard Marquet

le monde comme il va

- 28 rythmes scolaires : un « réajustement » ?, présentation d'un projet du Conseil économique et social
- 33 mots croisés - échecs
- 34 championnat de France de mots croisés

photos - couverture : Léon-Claude Vénézia, Pierre Michaud ; p. 7 et 9 : Lot ; p. 24 : Jacques Robert ; p. 29 : Philippe Bertot,

entre deux mots

Supposons que vous soyez recteur...

■ Hummm !

Vous auriez été convié à déjeuner à l'Hôtel Matignon pour entendre le Premier ministre vous rappeler que vous êtes d'abord un animateur de la politique d'éducation, un informateur et un conseiller du ministre de l'Éducation, et encore le représentant de l'État auprès des universités où vous devez prendre exemple sur Madame leur ministre de tutelle dont l'action courageuse a permis de maintenir le calme et l'ordre sur les campus.

■ C'est tout ?

Et que « vous n'avez pas accepté d'être recteur pour mener une vie paisible ».

■ Bigre !

On vous aurait aussi confirmé que la stabilisation des moyens financiers et des effectifs en personnels de l'Éducation « ne sera pas remise en cause », et mis en garde pour éviter, qu'avec vos inspecteurs d'académie et vos chefs d'établissement, « ne se créent des légendes sur les fermetures de postes ».

■ Les légendes et les contes du terroir s'inspirent toujours des faits réels et, malgré le Premier ministre, ils vont considérablement s'enrichir.

Vous auriez encore appris que, « au regard de l'ordre public, l'Université ne bénéficie d'aucune franchise, d'aucun privilège, d'aucune situation d'extraterritorialité », que les procédures de recrutement des enseignants y ont été « moralisées et réglementées » et que si « la France est le pays d'Europe qui reçoit le plus d'étudiants étrangers », eh bien « les meilleurs (de ceux-ci) vont dans d'autres pays »...

■ Tiens ! Pourquoi ?

Vous auriez encore entendu qu'il fallait justement les ramener à nous, mais que les textes les concernant « seront appliqués » et que « vous avez le devoir de veiller à leur application ».

■ Ah, mais...

Le gouvernement sera d'une grande fermeté et ne fera preuve d'aucune faiblesse « à l'égard de casseurs, de fanatiques politisés, et d'amateurs de guérilla urbaine », pas plus qu'à celui « d'organismes illégaux » et de leurs assemblées générales « qui ne regroupent qu'un à deux pour cent des étudiants et qui sont manipulés par qui vous savez ».

■ Et bien sûr, pas moyen de savoir, même après leur entrevue, si les manipulateurs de Raymond Barre sont les mêmes que ceux dénoncés par François Mitterrand ? Aaaah, si j'étais recteur...

Maurice Guillot

action renforcée pour la FCPE

A UN MOIS jour pour jour de l'organisation de la journée « Ecoles désertes » par la Fédération nationale, à l'heure où les parents restent très sensibilisés aux problèmes de carte scolaire et aux suppressions de postes, enfin à un moment où les parents de jeunes enfants protestent contre les fermetures d'écoles maternelles en milieu rural, les cinq cent vingt délégués de la FCPE se sont retrouvés, comme chaque année, pour faire le point sur leur action passée et à venir.

L'action passée, c'est Emile Gracia, secrétaire général, qui en a rappelé les grandes lignes, lors de la présentation du rapport d'activité : « Les décisions d'action nous ont permis de prendre en compte les vrais problèmes des parents sans pour autant disperser nos efforts, tout en préservant l'autonomie des conseils de parents d'élèves, la diversité des situations et la spécificité des problèmes locaux, départementaux ou régionaux et en assurant la progressivité de l'action. Mais la fédération a également tenu à jouer un rôle moteur, incitateur et fédérateur. [...] Mais cette stratégie d'action, si elle veut sortir de l'apathie et de la léthargie dans laquelle le pouvoir maintient l'opinion publique et les parents, doit



C'est par l'élection de Jean Andrieu à la présidence que s'est achevé le XXXIV^e Congrès de la FCPE (Fédération des Conseils de parents d'élèves) qui a eu lieu les 24, 25 et 26 mai à Orléans. Président de la fédération depuis vingt-quatre ans, Jean Cornec s'est en effet retiré cette année. Ce passage de pouvoirs ne modifiera toutefois pas sensiblement l'orientation de la majorité de la plus puissante fédération de parents d'élèves dont le rapport d'activités a été voté à plus de 61 % des mandats, soit 3,05 % de plus qu'en 1979. Cette progression n'a pas empêché les débats, sur le plan pédagogique comme sur le plan politique, d'être animés et parfois tendus.

s'appuyer sur une vaste campagne d'information et de sensibilisation. »

Le secrétaire général a également répondu à la fédération rivale, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) qui, lors de son congrès une semaine auparavant, avait manifesté son intention de négocier avec la fédération Cornec : « *Nous ne serons pas les « entraîneurs motorisés » de la PEEP qui profiterait de notre sillage pour faire un bout de route et nous abandonner à la première difficulté, après avoir, une fois de plus, tenté d'utiliser la confusion créée.* » En revanche, Emile Gracia en a profité pour rappeler les principes de l'unité d'action : « *Engager l'action avec le plus grand nombre certes, mais pas avec n'importe qui, n'importe quand et n'importe comment. Engager l'action avec ceux qui sont fondamentalement d'accord avec nous, avec ceux qui ne le sont pas encore tout à fait, mais pas avec ceux qui ont fait d'autres choix, que tout sépare de nous.* »

En ce qui concerne la poursuite de l'action, les parents se sont montrés fermes et ont, lors de la résolution générale, « *mandaté le conseil d'administration fédéral pour organiser en octobre une action nationale de grande ampleur afin de donner*

aux luttes toute leur résonance et pour prendre les initiatives d'action appropriées à l'occasion du vote du budget de l'éducation, initiative pouvant aller jusqu'à une journée « écoles désertes ». 1981 sera en outre l'année des présidentielles et les congressistes ne pouvaient pas l'oublier : « *Nous serons pleinement dans notre rôle en portant jugement sur la politique scolaire menée depuis sept ans, en plaçant les candidats, tous les candidats, devant leurs responsabilités et en donnant aux citoyens les éléments leur permettant, en conscience, d'exercer les leurs.* »

Les dirigeants de la FCPE voulaient que ce congrès soit celui de la clarification et de l'unité. Il l'a été sans doute, ce qui n'a pas empêché des débats parfois violents de partager le congrès. Si tous les participants ont réaffirmé leur attachement à l'unité, refusant les tendances et les divisions, certains congressistes ont cependant reproché à la direction fédérale — à majorité socialisante — de ne pas impulser suffisamment d'actions « *La concertation a été privilégiée au détriment de l'action directe* », a déclaré un militant de Loire-Atlantique. Une déléguée du Calvados a, pour sa part, déclaré que la fédération nationale s'enfer-

mait dans un « *militantisme technocratique* ». Ce conflit au sein de la FCPE s'est retrouvé dans le vote de la résolution générale qui, jusqu'en 1979, était adoptée à l'unanimité. L'an passé, à Brest, on avait dénombré vingt votes contre ; cette année, il y en a eu soixante-sept (4,08 % des mandats). Par ailleurs, la FCPE, comme un bon nombre d'autres organisations, perd des adhérents. Elle regroupe aujourd'hui 1 013 506 adhérents, et a enregistré cette année encore une perte de 5 % de ses effectifs.

Voulant faire l'analyse de ces difficultés, Raymond Métro, secrétaire général adjoint (élu vice-président à l'issue du congrès) a expliqué aux délégués qu'il « *serait vain et suicidaire d'ignorer ce malaise interne* » : « *Nous devons avoir un regard sur nous-mêmes ; nous avons à lutter contre une politique scolaire néfaste, contre la privatisation du service public. Mais nous n'avons pas à assumer la tâche qui incombe à d'autres structures. Aurons-nous encore cette année l'impossibilité d'aborder ce problème de fond entre nous ?* » Sur le même thème, Jean Andrieu a déclaré que la FCPE était « *un carrefour de vie, de confrontations, d'échanges, de débats et d'écoute* »,

mais qu'il fallait se « purger des extrémismes de nos ambitions partisans ».

En fait, ce malaise dépasse largement les clivages de la gauche. S'il reflète des enjeux politiques, il est également profondément ancré dans les réalités scolaires locales et ne met pas en cause l'unité de la fédération.

En revanche, deux thèmes ont longuement divisé le congrès, dans les travaux de commission d'abord, dans la discussion générale ensuite : les séquences éducatives et les liens privilégiés avec certains syndicats d'enseignants — ceux de la FEN pour ne pas les nommer.

De nombreux délégués départementaux, une vingtaine environ, sont montés à la tribune du congrès pour apporter des témoignages sur des « bavures », sur des stages mal organisés, sur des jeunes affectés à des tâches d'exploitation ou, au contraire, laissés à eux-mêmes dans l'entreprise. Certains demandaient au congrès de se prononcer pour l'abrogation de la circulaire de juillet 1979 sur les stages en entreprise. Sans cautionner les « stages Beullac », la majorité des congressistes, après un vote serré (42,55 % des voix pour l'abrogation, 53,97 % contre et 3,66 % d'abstentions) s'est prononcée pour la mise en place de garanties, avec le boycottage des séquences si ces garanties n'étaient pas obtenues.

Le deuxième point de différend porte sur les relations quasi exclusives qu'entretient la FCPE avec la FEN. Il faut dire que la plus grande association de parents d'élèves est un peu la fille du SNI-PEGC et que ~~les liens tissés entre ces deux organisations, notamment~~ au sein du CNAL (Comité national d'action laïque), sont très profonds. Or aujourd'hui, la réalité syndicale enseignante ayant évolué, les parents qui militent dans leur école, dans leur ville ou dans leur département, sont amenés à discuter avec les représentants d'autres organisations syndicales, notamment le SGEN-CFDT et le SNETP-CGT. Ils comprennent mal que le SGEN-CFDT n'ait pas pu

assister au congrès alors que les organisations de la FEN assistaient aux travaux et ont voix consultative au conseil d'administration. Jean Cornec est intervenu à la tribune pour expliquer aux congressistes qu'« il n'y avait aucune exclusive d'aucune

Les principaux dirigeants de la Fédération des conseils de parents d'élèves sont désormais... des enseignants. A Me Jean Cornec, a succédé Jean Andrieu, maître formateur à l'École normale d'instituteurs d'Agen. Agé de quarante-six ans, il a trois enfants dont deux en âge scolaire (une fille en terminale et un garçon en sixième). Jean Andrieu a été élu président du conseil départemental de parents d'élèves du Lot-et-Garonne en 1968 et il est administrateur national depuis 1972.

Pour sa part, Jean Cornec présidait les destinées de la fédération, qui avait fini par porter son nom, depuis 1956. Il a été élu au poste de vice-président pour la dernière année de son mandat d'administrateur à la FCPE.

sorte », que « nous allions de plus en plus vers l'ouverture », mais qu'il « fallait prendre en considération des réalités, des événements récents », et que « des cicatrices n'étaient pas encore fermées ». Pour l'instant, les jeunes parents militants qui voulaient infléchir la laïcité pure et dure que représente Jean Cornec n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante, même si une éventuelle modification de l'application des statuts a été évoquée dans la résolution générale.

D'autres thèmes ont également été discutés au congrès : comme, par exemple, celui tant controversé aujourd'hui encore des rythmes de vie de l'enfant. Les congressistes souhaitent le maintien de l'année scolaire à trente-cinq semaines, mais ils se sont prononcés pour la réduction des vacances scolaires d'été. « Toutefois, face à une réalité scolaire et sociale qui crée aux familles des difficultés ; compte tenu des impératifs

de nos organisations de loisirs, il ne paraît pas possible d'envisager plus d'une semaine de réduction du temps de vacances. La semaine ainsi récupérée serait reportée, en cours d'année, et mise à disposition des académies ou départements pour un allongement modulé des petites vacances scolaires. Celles-ci ne devront jamais être inférieures à une semaine complète », explicite la motion votée à ce sujet.

Les problèmes de l'enseignement rural ont également été débattus à Orléans. Pour la première fois, des représentants de petits départements ruraux sont montés à la tribune pour expliquer leurs luttes, leurs déceptions, leurs inquiétudes. Plus encore que les syndicats d'enseignants, ils sont farouchement opposés à la grille Guichard et redoutent la concurrence de l'enseignement privé. Les enfants de maternelle sont rarement tous scolarisés, faute de postes. Déjà pénalisés par leur isolement, les parents de milieu rural se sentent également défavorisés par l'absence d'équipements.

« Il me paraît qu'une réflexion renouvelée s'organise dans la fédération », a déclaré Jean Andrieu, tout juste élu à la présidence, à l'issue du congrès. « Nous avons droit devant nous des routes nouvelles qui s'ouvrent. Nous avons à les parcourir ensemble ; ce sera notre défi laïque. »

Rendez-vous donc au XXXV^e congrès, l'an prochain à Saint-Etienne. Celui-ci sera certainement placé sous le signe d'une laïcité rajeunie, un peu moins marquée sans doute par la personnalité et l'histoire de Jean Cornec qui, depuis le congrès d'Albi, en 1977, était considéré, au sein même de son conseil d'administration, comme trop attaché à une lutte qui ne trouve plus ses réalités dans le monde scolaire d'aujourd'hui. La proximité des élections présidentielles a sans doute également incité la direction nationale de la FCPE à se trouver un homme neuf pour engager la Fédération dans un combat plus actuel.

Nicole Gauthier

voix de femmes

« CONDITIONS de vie et de travail des femmes » : c'est sur ce thème que quatre cents délégués environ — hommes et femmes — de la FEN ont travaillé le 21 mai dernier, au cours d'une journée d'étude organisée « pour engager une réflexion en profondeur sur les problèmes des femmes ».

« Nous préférons faire preuve à la fois d'audace et d'humilité. L'audace, parce que nous voulons nourrir une réflexion sérieuse qui débouche sur des revendications syndicales. L'humilité, parce que nous avons conscience du chemin qui reste à parcourir pour vaincre le poids des traditions anciennes et impulser les remises en cause indispensables », a annoncé André Henry au début de cette journée qui se voulait, pour les responsables comme pour les militants, non pas une fin en soi, mais le début d'une réflexion de longue haleine : « Nous sommes rassemblés avec la détermination de participer à une journée d'impulsion syndicale et qui veut être par conséquent, non pas une cérémonie de plus sur une question à la mode, mais un point de départ nouveau dont la FEN assumera la responsabilité de toutes les perspectives qu'il permettra de dégager », a précisé le secrétaire général.

Jusqu'à présent, sans être complètement étrangère aux revendications et aux luttes des femmes, la FEN s'était peu engagée sur ce terrain. Par ailleurs, dans un secteur aussi féminisé que celui de l'enseignement, les organisations syndicales ont des états-majors nationaux composés, à quelques exceptions près, d'hommes. De là à dire que les efforts doivent donc d'abord se porter sur une révolution au sein de la hiérarchie et des appareils syndicaux, il n'y a qu'un pas qu'ont franchi un certain nombre de déléguées qui expliquaient leurs difficultés à se faire admettre par leurs collègues masculins. En outre, disent-

elles, les femmes ont déjà une double journée de travail. En ajouter une troisième consacrée à la vie militante est un pari que peu ont envie de tenir...

Pourtant, et c'est un fait exceptionnel dans les journées fédérales de la FEN, une majorité de femmes étaient présentes et, lors des discussions en commissions, elles ont plus souvent pris la parole que leurs collègues masculins.

« Je revendique pour l'école laïque la responsabilité d'avoir créé par son enseignement un mouvement que je souhaite irréversible pour la libération des femmes », avait déclaré André Henry dans son introduction. Les participants, s'ils n'ont pas démenti cette affirmation, ont été moins formels. Il a été en effet beaucoup question du rôle de l'école dans la reproduction des comportements sociaux, de son importance dans le développement des enfants, garçons et filles. Les délégués ont également analysé la place des femmes dans un métier qui, au cours de ce siècle, s'est très fortement féminisé alors que, dans la hiérarchie, les postes à responsabilité sont restés attribués aux hommes.

Ils ont également disséqué les manuels scolaires, se sont interrogés sur leur pratique syndicale et sur les inégalités et les injustices sociales entre les hommes et les femmes.

Ils ont aussi dénoncé la fausse apparence de justice sociale dans la Fonction publique : la formation identique, l'égalité des salaires, la promotion interne ouverte aux deux sexes tendent souvent à faire oublier que le métier d'enseignant s'est dévalorisé au fur et à mesure qu'il devenait un métier d'enseignante. Les encouragements au temps partiel, les problèmes de remplacement — ou de non-remplacement — des congés de maternité ou des absences pour garde d'enfants sont autant de freins à la reconnaissance du droit des femmes.

Enfin, les délégués ont rappelé que la condition féminine ne se ramenait pas aux seuls aspects sociaux : ils ont revendiqué « la liberté de disposer de son corps et de son esprit », le droit à la contraception et à l'avortement.

Bien entendu, cette journée n'a pas eu de conclusions. C'est à un rendez-vous permanent qu'ont été conviés les militants de la FEN « pour prendre elles-mêmes en charge la bataille et revendiquer des responsabilités dans le syndicat, dans l'école et dans la cité ».

N. G.

que se passe-t-il ?

■ Au moment où, à Orléans, la FCPE élit Jean Andrieu à la présidence, une semaine après que Jean-Marie Schléret ait remplacé Antoine Lagarde à la tête de la PEEP, l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) changeait également de président en faisant succéder Pierre Daniel, un gérant de société marseillais à Henri Lefèvre, lors de sa délégation nationale réunie en Avignon du 24 au 26 mai dernier. L'UNAPEL, qui regroupe environ huit cent trente mille familles (représentant près de deux millions d'élèves scolarisés dans les écoles catholiques) est présente dans onze mille établissements. Les débats ont essentiellement porté sur les problèmes du système éducatif. L'UNAPEL, soutenue essentiellement par l'Episcopat, affirme toutefois avoir un rôle à jouer dans l'élaboration d'une politique de l'Éducation nationale et pourrait demander à être reçue prochainement par Christian Beullac.

■ **Protestation du SNES** après le discours de Raymond Barre aux recteurs. Le syndicat du second degré estime que le Premier ministre « indique clairement la voie qu'il entend suivre en réponse à la montée des revendications et des aspirations des jeunes, des parents d'élèves, des enseignants : la voie du caporalisme, de l'intimidation, de la répression ». Le SNES appelle par ailleurs les enseignants à poursuivre leur action revendicative.

la chimie et les alchimistes

DEPUIS quelques semaines, l'opinion commune à l'égard de l'école s'est manifestement modifiée, tout au moins dans ses modes d'expression. A la désespérance muette et rentrée succède une série, apparemment désordonnée, de petites altercations ponctuelles qui, toutes, ont pour caractéristique essentielle de ne pas permettre un diagnostic solide à propos de leur avenir. A chaque fois, ce pourrait être seulement un feu de paille (et c'est jusqu'ici, grosso modo, le cas), mais personne ne serait véritablement surpris non plus si quelque vent favorable répandait brusquement l'incendie.

Les explosions sociales relèvent toujours d'une chimie impalpable qui n'autorise que des prévisions rétrospectives. Aujourd'hui, par exemple, vous rencontrez des milliers de gens qui vous assurent avoir « senti venir » Mai 1968. En réalité nul n'avait vu venir quoi que ce soit, et tout le monde a été pris de court. La prospective socio-politique, pour l'instant, est l'œuvre d'alchimistes penchés sur leurs cornues-chaudrons de sorcière, plutôt que le travail rigoureux et méthodique des chimistes qui s'effacent devant la rationalité et l'épaisseur du réel. L'évolution de l'école n'a pas échappé à cette fausse symétrie.

Il se trouve que l'alchimiste, inspiré, énigmatique, vaticinant, métaphysicien, touche plus de

gens et plus profondément que le chimiste prudent, précis, transparent. Le rêve est plus essentiel que la veille parce qu'il est nocturne, fantasmatique, contradictoire ; la légende est aimée davantage que la simple vérité parce qu'elle ne nous exclut pas. Les prophètes séduisent et persuadent quand les savants prouvent et démontrent. Qui ne préférerait, quotidiennement, les premiers, sachant d'ailleurs que ceux-ci ne disent pas seulement des faussetés et que, parallèlement, les savants ne sont pas de part en part hommes-de-science : ils ont, eux aussi, leurs passions et leurs folies.

Il me paraît clair que, dans le domaine éducatif, aucune science véritable n'existe pour l'instant. Nous sommes condamnés presque totalement au prophétisme, et donc au militantisme et à la foi (ou au scepticisme et à l'indifférence). Je jouerai donc ici, sciemment, à l'alchimiste au petit pied, mais je n'ignore pas, en outre, que la pierre philosophale est simplement un mythe. Nous nous demandons tous de quoi demain sera fait, et nous en avons tous une idée : c'est suffisant pour autoriser à parier.

En ce moment, les conflits écla-

tés se multiplient parmi les usagers de l'éducation. Les raisons sont à chaque fois différentes, souvent localisées, en tout cas difficiles à circonscrire. Les contradictions abondent, à l'intérieur même de chacun des groupes concernés (parents, enseignants, gouvernement, syndicats, étudiants, etc.). Le nombre d'élèves par classe, la répartition des vacances, la formation, les rétributions, les programmes, bien d'autres choses encore, fournissent la matière des contestations. La presse, comme d'habitude, s'arroge le droit de juger (qu'il y a trop de vacances, par exemple) comme si elle était une instance mandatée.

Devant cette houle obscure, susceptible de se calmer ou de devenir une tempête meurtrière, les partenaires continuent, tous, à réciter leurs litanies, comme si de rien n'était et comme si aujourd'hui répétait hier. Prenons le risque de leur dire à tous : vous devriez, cette fois, être attentifs, oublier vos récitatifs. Quelque chose, évidemment indéfinissable pour l'instant, est en train de se passer. A force de couvrir, le feu va éclater. Les pyromanes et les pompiers seront alors dans le même camp, pleurant sur leur aveuglement préalable. Le peuple scolaire brûlera joyeusement ses bureaucrates et la société tout entière sera en danger de calcination.

Strapontinus

Depuis le congrès de la Fédération de l'Education nationale tenu fin janvier à Toulouse, un nombre considérable d'événements se sont produits dans le monde de l'éducation. Entre l'action et la négociation, entre la base de ses syndicats et un ministère qui se veut inébranlable, la FEN, sous son sigle rassembleur, tient ce que l'on appelle communément la ligne raisonnable. Dans un entretien, son secrétaire général, André Henry, en même temps qu'il fait le point d'une situation qui dictera les attitudes des uns et des autres lors de la prochaine rentrée, tire les enseignements d'une année riche en actions et manifestations autour de l'école.



FEN : le tribut de l'unité

● *On a l'impression que la FEN a décidé les journées d'action des 24 et 25 avril sous la forte pression de la base, mais qu'elle n'a pas exploité le rapport de forces ainsi créé par crainte de compromettre les négociations en cours au niveau de certains de ses syndicats.*

La pression de la base s'est effectivement exercée entre septembre 79 et janvier 80, et a apporté 2 % de plus à l'orientation de la majorité nationale au congrès de Toulouse, ce qui est sans précédent dans l'histoire de la FEN. Cette

pression de la base a consisté à condamner toutes les actions fractionnelles et de division qui sont le fait d'éléments intérieurs ou extérieurs à la FEN, je pense notamment aux campagnes anti-FEN répétées de la CGT. Mais au dernier jour du congrès de Toulouse, j'avais déclaré que les votes émis étaient aussi des votes d'exigence, des votes d'action face à la politique d'austérité du pouvoir et à ses conséquences, s'il persistait à refuser de saisir l'occasion de la baisse démographique pour mettre en œuvre une autre politique. A la

CA nationale du 6 mars nous avons tracé un plan d'action très précis, j'avais indiqué que ce n'était qu'une première étape et que si le gouvernement s'en tenait là, nous irions tout droit à un durcissement dont il porterait la responsabilité. Le 4 avril il y a eu unanimité des syndicats pour les journées des 24, 25 et 29 avril, avec la volonté des personnels non-enseignants de faire une action spécifique pour montrer que l'Education nationale ne concerne pas seulement les enseignants. Nous avons choisi un mot d'ordre simple et unique : « Des moyens pour la qualité du service public » renforcé de plus par l'action des parents d'élèves. Jamais action syndicale n'a obtenu autant de soutien de l'opinion publique : ces grèves ont naturellement eu lieu sous la pression de la base, dont le syndicat est l'expression puisque nous sommes une organisation démocratique. Il était clair que tout en continuant à négocier ce qui pouvait l'être avec le ministre de l'Education nationale et les autres ministres, sans renoncer à signer avec le gouvernement des compromis lorsqu'ils sont acceptables (voir accords salariaux), nous n'en resterions pas moins intransigeants dès lors que la qualité du service public serait en cause.

Quant au rapport de forces, nous sommes en train d'en profiter. Un rapport de forces sert à négocier. Nous avons fait un grand mouvement, nous l'avons réussi, avec des manifestations puissantes. La FEN a neuf ministres à voir qui ont tous des responsabilités d'éducation et de formation. Ça va prendre du temps.

Nous souhaitons donc tirer le meilleur parti possible du rapport de forces, ouvrir ou faire aboutir des négociations au titre de la FEN, mais aussi inciter les syndicats à en ouvrir dans leur secteur de responsabilité. Ne pas relâcher l'action, cela ne veut pas dire s'engager dans l'escalade aventureuse des grèves à répétition. Les débats à la base, décentralisés auprès des

travailleurs en entreprise, auprès des parents d'élèves, nous apparaissent être l'un des axes essentiels des actions futures. De même, nous appelons nos sections à mettre en œuvre la déclaration commune FEN-FCPE, qui jette les bases d'une véritable coopération parents-enseignants.

Nous venons de saisir les centrales syndicales car la FEN, seule, n'est pas en mesure de faire changer fondamentalement de cap au pouvoir. Début juin, des rencontres avec la CFDT et FO auront lieu.

● *L'audience avec le ministre de l'Education, le 9 mai dernier, à l'issue de cette action, apparaît fort décevante quant à son contenu, notamment en ce qui concerne la carte scolaire et les maîtres auxiliaires, problèmes sur lesquels va se jouer la prochaine rentrée scolaire.*

Je note deux choses importantes que je mets sur le compte de la grève. L'une préalable : le comité interministériel à l'Elysée, le 21 avril, a été consacré aux problèmes d'éducation. Je ne crois pas me tromper en affirmant que le gouvernement, et notamment le Président, ont sans doute pris conscience de l'extraordinaire impact qu'avait notre grève et surtout qu'il leur serait impossible de retourner l'opinion contre nous. Même les pires adversaires de l'école laïque ont dû tenir un langage équilibré et ont dû admettre qu'il se passait quelque chose de grave.

Le deuxième fait, lié au précédent, est la déclaration de Raymond Barre le 23 avril et celle de Christian Beullac le 25. Raymond Barre a dit : « Ne comptez pas sur moi pour faire preuve de laxisme » (cela fait trois ans qu'il le dit, rien de nouveau), mais, ajoute-t-il, « les problèmes de qualité de l'enseignement sont vraiment des problèmes importants qu'il faut prendre en considération. » Et voilà soudain que Christian Beullac,

après avoir dit tout ce qu'il a dit au mois de février et mars, déclare : « Les vrais dossiers-qualité sont sur mon bureau, je suis prêt à en discuter. » S'il avait tenu ce langage en mars, les choses auraient peut-être été différentes ; nous avons répondu « Chiche » : « Vous dites que vous avez de vrais dossiers, nous en avons aussi, alors discutons, à condition que l'on ne discute pas pour amuser le tapis, mais pour aboutir. »

Mais c'est vrai, l'audience chez Christian Beullac a été décevante sur l'un des points fondamentaux : celui de la carte scolaire, car incontestablement, si je mets de côté les formules vagues, incertaines, nous avons trouvé en face de nous un interlocuteur répétant Molière, sans dire « le poumon, le poumon », mais répétant « le pétrole, le pétrole », autrement dit la confirmation que l'austérité imposée aujourd'hui par la crise économique interdisait à la France de se doter des moyens nécessaires pour une politique meilleure en matière d'éducation et pour rectifier le tir en matière de carte scolaire.

● *Est-ce que les « vrais » dossiers qu'avait Christian Beullac étaient les mêmes que les vôtres ?*

Outre celui de la carte scolaire, nous avons apporté cinq dossiers-qualité.

Pour les maîtres auxiliaires, nous avons obtenu pour la première fois d'un ministre l'engagement politique que cette question devait être réglée sur le fond, c'est-à-dire sans replâtrage, sans mesures ponctuelles et partielles, mais avec l'ensemble d'un plan d'intégration. C'est le 2 juin que le gouvernement doit nous faire des propositions qui devraient être mises en œuvre dès la rentrée. C'est l'aboutissement d'années de négociation, de pressions, de discussions. Il faudra être vigilant, mais l'action de la FEN sera payante.

Le troisième dossier concerne les établissements. Pour les personnels

non-enseignants, c'est la même déception que sur le premier point, nous avons cependant l'accord du ministre pour une étude que nous demandions afin que tous les lycées et collèges soient ramenés à un effectif de huit cents ou mille élèves à travers un plan de restructuration des établissements pour faire des entités pédagogiques à taille humaine. Dans les établissements du second degré, l'entassement est source de violence, source de développement de la drogue et source aussi quelquefois d'un phénomène anti-pédagogique qui conduit tout droit aux mentalités d'assistés et de passivité des jeunes.

Le quatrième dossier-qualité porte sur l'extension et la généralisation des séquences éducatives avec les moyens adéquats : M. Beullac a fait la demande officielle de crédits spécifiques pour l'extension de ces séquences. J'ouvre une parenthèse : la loi Legendre est maintenant votée. Le projet de loi patronat-Boulin sur l'alternance, incluant les jeunes avant seize ans, a été abandonné. C'est la première fois en quarante ans qu'un tel recul est enregistré. Nous voulons au moins soixante mille élèves l'année prochaine qui bénéficient des séquences éducatives.

Le cinquième dossier est celui de l'ouverture du service public à la formation continue des adultes. Cinq textes vont sortir dans les prochaines semaines. Nous devrions avoir l'accord de Mme Saunier-Seïté pour créer les mêmes instances pour les universités et l'Éducation nationale qui régleront et géreront l'ouverture du service public à la formation continue. Finis, à terme, les heures supplémentaires et le système aberrant où le service public ne faisait que 12 % des actions de formation continue. Commence une période nouvelle où, dans le service normal des personnels, une part de formation continue sera inscrite. C'est en soi une révolution.

Enfin la formation continue des



personnels d'éducation et de formation. Le ministre nous a indiqué que, pour lui, c'était la priorité des priorités. Je prends acte. Il est vraisemblable qu'après la formation continue des instituteurs (trente-six semaines à la carrière), la priorité des priorités ira aux PEGC et aux certifiés.

Par conséquent, l'audience Beullac n'a pas atteint tous ses objectifs, mais elle a été utile. Le gouvernement, quels que soient les propos rigides qu'il peut tenir, a parfaitement senti le vent du boulet. On peut être sûr que la FEN ne relâchera pas sa pression.

● *Ne pensez-vous pas que le temps des vacances va permettre au gouvernement une nouvelle offensive sur ces problèmes de maîtres auxiliaires et de carte scolaire ?*

Il n'y aura pas d'arrêt dans l'action syndicale, car les négociations s'appuient sur un rapport de forces permanent et les mois de juillet et d'août seront mis à profit pour des quantités de négociations. La FEN ne ferme pas.

● *Une certaine partie des syndicats de la FEN lui reproche d'être un peu timorée. L'appel du SNES lors de son congrès à un rassemblement du second degré et à une simplification des structures de la FEN n'est-il pas un signe qu'il lui*

faut trouver un second souffle ?

Dans l'intervalle entre deux congrès, vous ne m'entendrez jamais dire un mot ni porter aucune critique à l'égard d'aucun syndicat de la FEN. Je les soutiens tous, sauf lorsqu'ils adoptent une attitude de fraction, c'est-à-dire de division à l'égard de la FEN. Nous l'avons fait les 11 et 12 décembre derniers et nous nous sommes expliqués devant les syndiqués qui ont répondu de la manière que vous savez. Choisir de porter atteinte à l'unité, c'est choisir la désyndicalisation.

Il faut dépasser le débat interne à la FEN, qui est un débat démocratique permanent. Nous n'enfermons personne dans un carcan, nous n'excluons personne. Mais pour moi le débat est réglé jusqu'au prochain congrès. Pour l'instant, j'applique des mandats, j'applique une orientation et je ne céderai à aucune injonction, d'où qu'elle vienne, dès lors qu'elle nous conduirait à transgresser nos mandats. Quand un syndicat de la FEN est dans l'action c'est la FEN qui est dans l'action. C'est pourquoi, quand nous demandons à nos syndicats de mener l'action dans leur secteur de responsabilité, nous leur demandons de faire la preuve qu'ils ne sont pas timorés, s'ils veulent que la FEN ne le soit pas.

La FEN n'est pas un quarante-sixième syndicat, mais une fédération active qui n'a cessé d'être dans la lutte.

Nous avons, vis-à-vis de la CGT, un langage parfois rugueux, mais les gens de la CGT savent reconnaître et observer les choses. Le 12 décembre dernier, la CGT n'a pas bougé. Le 20 mars elle n'a pas bougé, mais quand la FEN a appelé ses syndicats à une grande action d'ampleur nationale allant jusqu'à la grève les 24, 25 et 29 avril, la CGT a soudain redécouvert les vertus de l'action et a décidé de faire du 24 avril une grande journée d'action. Je trouve que c'est le plus bel hommage, indirect et sans

doute conscient, que nous rend la CGT.

● *Votre sentiment a-t-il évolué depuis Toulouse à l'égard de certains syndicats de la FEN qui ont mené le front commun avec des syndicats hors FEN et que vous aviez qualifié d'« alliance contre nature » ?*

Non, nous n'avons pas changé, l'important, c'est l'unité de la FEN. Et cette unité n'est pas remise en cause. Le problème était agité clairement par la CGT depuis un an. Je l'ai posé au congrès, en mettant chacun devant ses responsabilités. Tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il est impossible de remettre en cause notre unité. J'en prends acte. J'en tire la conclusion que les adhérents des organisations très minoritaires, qui sont aujourd'hui des anomalies par rapport à l'unité syndicale, devraient rejoindre la FEN. L'unité du second degré ne peut avoir lieu que dans la FEN, et pas contre elle.

● *Le désaccord persistant des grandes centrales, malgré votre tentative de « médiation » pour le 1^{er} mai, ne risque-t-il pas d'aggraver la désyndicalisation et la démobilisation qui apparaissent un peu partout ?*

Oui, je crois que vous avez raison, la division syndicale est nécessairement source de sous-représentativité, comme l'unité syndicale est source de forte représentativité. L'expérience que la CFDT a faite depuis quinze ans prouve que l'unité d'action avec la CGT lui apportait peu de choses et le taux de syndicalisation n'a pas progressé. Or les élections prud'homales ont montré que, malgré la division syndicale, les travailleurs font confiance massivement aux confédérations reconnues. Une certaine désespérance a suivi les élections législatives de mars 1978. Mais je suis convaincu

que nous sommes dans une période de remontée et que la FEN en a fait la démonstration par la grande action de fin avril.

Le 1^{er} mai, je ne me suis pas posé en médiateur, je ne suis ni arbitre ni juge entre Edmond Maire et Georges Séguy. La FEN a demandé cette réunion pour proposer la recherche de l'unité. Nous n'y sommes par parvenus, mais je crois que le fait d'avoir sincèrement cherché des solutions prouve que cela correspond à une espérance des travailleurs qui ne comprennent pas le cloisonnement des syndicats sur des bases doctrinaires. La solution d'avenir passe par l'indépendance, par la démocratie, par le non-cumul des mandats politiques et syndicaux et par la reconnaissance des courants de pensée, dans une même organisation ; c'est-à-dire par la réunification syndicale.

● *Mais pourtant la FEN également perd des adhérents ?*

Oui, la FEN perd des adhérents et je m'en suis expliqué au congrès. Nous avons perdu un peu plus de quinze mille adhérents en deux ans et le fait que la FEN soit seule unitaire dans le monde syndical n'implique pas que nous ne subissions pas non plus les contrecoups de ce qui se passe à l'extérieur. La campagne de dénigrement menée par la CGT à notre égard, ou la délirante campagne anti-FEN menée par le Parti communiste depuis des mois, les difficultés auxquelles nous devons faire face pèsent sur nos adhérents. Nous ne vivons pas dans un syndicalisme à part ; et pourtant nous syndiquons toujours à 70 %.

● *Le pari de l'unité syndicale peut-il encore être tenu ? N'est-il pas une conséquence de l'incapacité de la gauche, dont la FEN se réclame, à sortir de son impasse et à trouver « autre chose » ?*

Il ne serait pas exact de dire que

la FEN se réclame de la gauche, dès lors qu'une telle formule ferait de la FEN une sorte d'appendice des partis politiques. Nous nous réclamons de la lutte pour une société socialiste, je ne dis pas communiste, et des grands idéaux de la gauche. Il ne faut pas confondre la stratégie de la FEN, son ambition, ses actions et les partis de la gauche, pris globalement comme une entité politique, qui se donnent pour objectif de conquérir le pouvoir.

Si les confédérations syndicales et la FEN ne se montrent pas capables de prendre en compte toutes les aspirations des salariés, je crains qu'elles ne se heurtent rapidement à toutes sortes d'initiatives incontrôlées et sauvages qui les dépasseront. Nous nous trouvons en face d'un grand malaise de la société française même si on a l'impression d'un certain calme.

Il y a dans ce pays certainement une très grande aspiration vers les idéaux de la gauche. La permanence des résultats le démontre, il s'agit de quelque chose de très profond qui exprime une nécessité de changement et de justice sociale, qui ne peuvent pas être réalisés par le gouvernement actuel.

Je trouve choquant et navrant de voir cette campagne anti-socialiste primaire, de division, menée à tout propos par le Parti communiste. Je crois que le bon sens finira par l'emporter. Si cette attitude suicidaire persistait, le PCF ferait pour longtemps le lit des forces de droite. La masse des travailleurs ne se reconnaît pas dans cette querelle. Les forces syndicales peuvent jouer un grand rôle si elles sont rigoureusement indépendantes des partis politiques et si elles se maintiennent sur leurs objectifs syndicaux.

Je crois qu'on a fini par toucher le fond de la vague et je suis convaincu qu'il y a aujourd'hui plus d'espoir qu'on ne l'imagine au sein de la classe ouvrière.

Propos recueillis par
Nicole Gauthier et Maurice Guillot

les nouveaux rapports

entre l'école et les collectivités

Le projet de loi « pour le développement des responsabilités des collectivités locales », voté maintenant il y a plus d'un mois par le Sénat, a d'ores et déjà fait couler beaucoup d'encre. Précédé par de longs débats financiers, techniques, politiques et pédagogiques, le vote final a, en particulier, introduit des modifications importantes dans le fonctionnement départemental et local des structures scolaires. L'ensemble de ces nouvelles dispositions devraient être appliquées à la rentrée 1981 (cf. « l'éducation » n° 419 du 24 avril 1980).

Le changement le plus conséquent réside dans la création d'une instance nouvelle de concertation et de consultation : le **Conseil de l'Éducation**. Créé dans chaque département, il sera présidé par un élu et composé d'élus locaux d'une part, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des activités économiques et sociales d'autre part. Consulté principalement sur la carte scolaire, le nombre de postes d'enseignants affectés aux divers établissements, l'organisation des transports scolaires, les rythmes scolaires et les activités complémentaires à initiative municipale, il se substituera aux commissions et conseils actuellement existants, en particulier au Conseil départemental de l'enseignement primaire.

L'action sociale sera désormais également décentralisée : les départements, précise le projet de loi, recevront et utiliseront librement les crédits actuellement affectés par l'État aux bourses (1,8 milliard en 1980). Le Conseil général établira un barème public et objectif respectant un minimum fixé par la loi. Les communes disposeront donc dorénavant de l'essentiel des moyens consacrés à l'action sociale.

Les transports scolaires relèveront également de la pleine com-

pétence des collectivités locales. Les circuits spéciaux seront organisés par le département, par les communes ou leurs groupements, par les établissements d'enseignement ou les associations de parents d'élèves dans le cadre d'un règlement fixé par le Conseil général. Les crédits alloués par l'État aux transports scolaires (plus de 1,3 milliard en 1980) seront transférés aux départements, après avoir été réévalués pour porter la participation de l'État à 65 %.

Les communes pourront moduler les heures d'entrée et de sortie des établissements scolaires (cette disposition ne fait qu'entériner une situation déjà existante). Propriétaires de la plupart des locaux scolaires, elles pourront décider librement de leur utilisation en dehors des heures de classe, après avis du chef d'établissement.

Le Sénat s'est attaché à clarifier la répartition des charges scolaires par niveau d'enseignement : l'école à la commune, la construction et le fonctionnement matériel des collèges au département, le lycée à l'État. Dans l'immédiat, les communes pourront, par convention, transférer aux départements tout ou partie de leurs responsabilités au titre des collèges et des lycées. Les charges des écoles mater-

nelles et primaires à fréquentation intercommunale seront réparties entre toutes les communes intéressées. Cette répartition s'effectuera par accord amiable ou dans le cadre d'un groupement de communes. A défaut, elle sera arrêtée par le préfet après avis du Conseil de l'éducation.

Les charges des collèges, des lycées et des LEP seront réparties entre toutes les communes intéressées, quel que soit le nombre d'élèves appartenant à chaque commune. Toutes les communes intéressées devront désormais être consultées sur les projets de construction ou d'aménagement de ces établissements.

Enfin, **pour tenir compte des charges des communes au titre du logement des instituteurs**, les dispositions du code des communes seront complétées par la création d'une dotation spéciale attribuée à chaque commune proportionnellement au nombre d'instituteurs attachés à ses écoles. Cette dotation s'élèvera en six ans, pour chaque instituteur, au montant moyen des indemnités de logement qui lui sont versées : deux cent cinquante mille instituteurs bénéficient du logement ou d'une indemnité ; le taux moyen national des indemnités est de 4 800 F par an (en 1980). La dotation versée à chaque commune représentera 1/6^e du taux moyen dès l'entrée en vigueur de la loi, c'est-à-dire 600 F par an et par instituteur (coût total : 200 millions). A partir de la sixième année, cette somme sera portée à 4 800 F par an et par instituteur.

Ce projet de loi a été cependant

vivement contesté par les sénateurs de l'opposition. Les critiques principales ont porté sur trois points : financier, politique et pédagogique.

Jacques Pelletier était, au nom du ministère de l'Éducation, venu défendre le projet de loi : « Vous connaissez les objectifs de cette politique, a-t-il déclaré. Simplification et clarification des procédures administratives, allègement des tâches, raccourcissement des circuits, déconcentration progressive des responsabilités aux divers échelons de l'administration, effort pour donner aux établissements scolaires du second degré plus d'autonomie et, enfin, en corrélation avec l'accroissement des responsabilités, développement d'une politique de concertation aux différents stades de décision entre les partenaires du système éducatif. » Puis il ajouta : « Dans le domaine du premier degré, à l'exception des dépenses de personnels, les collectivités sont entièrement maîtresses du jeu. »

« C'est un cadeau empoisonné », a rétorqué Jean Ooghe, sénateur communiste de l'Essonne. Franck Sérusclat, socialiste (Rhône), a développé l'idée : « Les collectivités locales ne sont pas, comme vous l'indiquez, maîtresses du jeu. Il leur manque la carte financière [...] La loi envisage la départementalisation et aboutit à créer des différences entre les départements selon qu'ils seront riches ou pauvres. »

Au nom du Parti communiste, Hélène Luc (Val-de-Marne) a développé une argumentation politique : « Aujourd'hui, malgré vos affirmations, messieurs les ministres, la tendance autoritaire prédomine dans la direction de l'Éducation, comme d'ailleurs dans les autres domaines. La tutelle préfectorale demeure à l'échelon régional, où aucune instance de consultation et de décentralisation n'est prévue, et à l'échelon départemental. Les maires n'ont nullement la garantie d'être entendus. Le rôle du Conseil

de l'Éducation tel que vous le prévoyez sera strictement consultatif ; de plus, les pouvoirs réels resteront aux mains des représentants d'un autoritarisme déconcentré. Il ne s'agit donc pas d'une réelle décentralisation. » Détournement de la décentralisation qu'a également dénoncé Franck Sérusclat : « Décentralisation ne signifie pas qu'il faille tout décentraliser. Il est certaines opérations qui doivent rester de la compétence de l'État. Il ne faut pas, par exemple, que l'État se désengage financièrement et se décharge peu à peu de ce qui lui incombe sur les départements. »

Enfin, troisième grande critique formulée à l'égard du projet de loi : l'absence de réelle politique en matière d'éducation. Josy Auguste Moinet (gauche démocratique, Charente-Maritime) en particulier, a exposé ce problème : « Il serait, à mon sens, dérisoire que le Parlement [...] ramène le débat sur l'éducation au problème de l'indemnité de logement des instituteurs. A la vérité, pour la première fois dans son histoire depuis Jules Ferry, la France s'engage dans un processus de freinage de la scolarisation, de privatisation du secteur public de l'Éducation, et de transferts massifs des charges de l'éducation vers les collectivités locales. » Franck Sérusclat avait également demandé peu auparavant « l'ouverture d'un débat de fond sur l'enseignement » afin de ne pas limiter, à priori, la discussion du projet de loi aux seuls transferts de charge. Mais, pas plus que les autres sénateurs, il n'a été entendu.

Ce projet de loi doit maintenant revenir, pour la seconde fois, devant l'Assemblée nationale. Cependant, les grandes lignes en sont déjà tracées. Même si les modifications apportées à la législation actuelle n'ont pas de conséquences immédiates, elles bouleversent cependant profondément les rapports entre les collectivités locales et l'école.

Les textes publiés dans cette rubrique nous ont été adressés par des lecteurs et n'engagent donc que leurs auteurs et non la revue.

vos opinions

psychologie scolaire intégrée, désintégrée, abusée et désabusée...

ON ne cessera de le dire, l'évolution de la psychologie scolaire dans ce pays qui l'a vue naître, relève un peu du scandale, et ce n'est pas un de ses moindres paradoxes que de la voir prospérer et se développer dans toute sa plénitude en d'autres lieux ou en d'autres pays, pourtant venus en France chercher sa référence.

Tandis qu'on s'interroge pour savoir si la psychologie scolaire doit être « une psychologie scolaire, scolaire » (ce n'est pas une répétition), où scolaire tout court, ou pas scolaire du tout, l'état avancé de cette discipline dans ses contradictions ne manque pas de nous étonner, et nous nous demandons bien comment, à ce jour, dans ces incohérences, elle a pu se maintenir, envers et contre tout, dans le désordre où on l'a enfermée et où bien peu auraient pu résister. A croire qu'elle est solide.

Paradoxe, en effet, que de voir tirer à hue et à dia un personnel dont la compétence n'est pas contestée, mais à qui on refuse un statut pourtant indispensable à sa reconnaissance.

Paradoxe aussi, de voir refuser, à ce même personnel, une formation à hauteur de ses responsabilités, dès lors que près de 80 % ont déjà accédé, par leurs propres moyens et à leurs propres frais, à des niveaux d'études élevés et à des titres universitaires reconnus, bien sûr indispensables.

Paradoxe de vouloir enfermer la psychologie scolaire dans le champ étroit de la pédagogie et de vouloir en faire « quelque chose à part », comme si la perception sociale et l'évolution des idées, l'évolution de

la psychologie par ailleurs, n'impliquaient pas d'autres schémas, ne réclamaient pas d'autres exigences.

Paradoxe enfin, de voir reconnue, sans ambiguïté, la profession de *psychologue de l'Education*, non dans le champ public où elle aurait sa place, mais dans d'autres secteurs, apparemment mieux avisés ou plus près des réalités.

De paradoxe en paradoxe, on pourrait aller loin, car il y en a bien d'autres. Mais sur l'essentiel, que pouvons-nous bien dire, sinon que la psychologie scolaire est, *de fait*, une fonction originale distincte de la fonction enseignante à laquelle on veut la rattacher à tout prix mais qui s'en différencie. Et que ce n'est pas lui rendre service que de nier cette évidence, ou feindre ne pas s'en apercevoir.

Dans le champ d'application de la psychologie, où elle se situe et où elle doit figurer en bon rang, la psychologie scolaire doit être reconnue comme une discipline essentielle, à l'instar des autres disciplines à qui elle ne doit avoir rien à envier, mais qui doivent aussi pouvoir l'identifier. Reconnue dans ses fondements, comme dans sa différence. Reconnue dans son originalité.

Intégrée à l'école et soucieuse de ne pas s'en séparer, elle n'aurait que plus de facilité à l'être et à être admise par les enseignants, si on voulait bien la faire sortir de ses ambiguïtés et si, une fois pour toutes, on la définissait dans son intégralité et dans son propre champ, comme un corps authentiquement reconnu, axé sur ses valeurs et ses propres références. La pédagogie, à coup sûr, n'y perdrait rien, mais l'école, par contre, y gagnerait beaucoup.

Charles Tubiana

vos réactions

« ne pas faire d'histoire ? »

Les remarques de Strapontinus, qui se demande pourquoi « ne pas faire d'histoire ? » dans votre n° 417, jettent un peu de calme et de bon sens dans le flot de contre-vérités rétrogrades et de hargne aveugle et oublieuse de l'enfant que l'on a vu déferler, ces

derniers temps, contre les activités d'éveil à l'école élémentaire, ce (nouveau) pelé, ce galeux d'où nous viennent tous nos maux.

Il est vrai, en effet, que l'enfant « ne maîtrisant pas les concepts temporels indispensables » va être amené, à l'école élémentaire, à commettre de succulentes confusions où se mêlent Michelet et Jack London, Durandal et Croc-Blanc... Une fillette de huit ans ne m'a-t-elle pas demandé, un jour, qui, de Blanche-Neige ou de Jeanne d'Arc, me paraissait la plus gentille ?

Strapontinus avance que cette confusion (que le phénomène du syncrétisme analysé par Piaget et Wallon peut parfaitement éclairer), loin d'être une condamnation des activités d'éveil est là, au contraire, pour nous rappeler l'histoire factuelle, celle qui frappe l'imagination de l'enfant, celle qui, à l'école, provoque « l'inculcation plutôt que la compréhension intellectuelle [...] celle qui socialise, qui enrachine l'enfant, lui donne une identité culturelle [...] ». Et cette histoire-là, il ne nous faut pas l'abandonner.

Je partage totalement ce point de vue de l'histoire comme facteur d'enracinement, d'appartenance et de sentiment d'appartenance (en prenant à ce sujet toutes les précautions visant à ne pas semer les graines d'une xénophobie éventuelle !). Pourtant, arrêter là notre propos mènerait à semer la confusion dans l'esprit des maîtres. En effet, dans cette perspective, n'aboutirait-on pas à mettre en place DEUX activités distinctes, l'une, l'histoire factuelle, apportant à l'enfant le sentiment de son appartenance à un passé et à un groupe donné en faisant appel à son imagination et son affectivité, l'autre réclamant de lui un effort d'analyse dont le but résiderait dans l'élaboration progressive des schèmes temporels indispensables à l'acquisition ultérieure d'une histoire authentiquement scientifique à savoir chronologique et explicative. Alors que, actuellement, nous assistons au heurt entre ceux qui préconisent un pur et simple retour à l'histoire factuelle et anecdotique excluant les activités d'éveil, et ceux qui, refusant cette histoire anecdotique, ne visent qu'à former les schèmes temporels de l'enfant, la position de Strapontinus semble vouloir mettre tout le monde d'accord en ouvrant les bras aux deux positions à la fois : il faut, A LA FOIS,

nourrir l'imagination de l'enfant des anecdotes du passé (le tambour de Bara, la barbe fleurie, Alésia, etc.) et l'aider à réfléchir pour organiser les événements dans le temps. Il n'y a plus histoire OU activités d'éveil, il y a histoire ET activités d'éveil.

Nous préférons l'histoire POUR les activités d'éveil. L'enfant n'est pas capable de réflexion historique d'emblée. Il faut l'y préparer. Comment ? Les règles simples et fondamentales de la pédagogie actuelle nous ouvrent la voie. Partir de la motivation actuelle de nos élèves. Et il est vrai que cette motivation porte sur les faits du passé qui frappent l'affectivité. Il est vrai que les grands faits, les grands hommes, les beaux costumes ou les beaux mots, tout ce qui, pour nous, adultes, n'est que la mousse de l'histoire, il est vrai que tout cela est ce qui intéresse nos élèves. Il faut donc y prendre appui. Il faut répondre à cette demande, mais à la condition que cette pénétration dans le monde de l'imaginaire, que ce pas fait vers l'enfant, n'ait pas d'autre fin que celle de le prendre très délicatement par la main pour l'amener, à partir de ces données purement affectives, à réfléchir et à comprendre. La charge à la baïonnette des soldats français à la bataille de Valmy ? Beau geste, beau tableau, certes, mais (nous, adultes, le savons !) qui n'épuise pas à lui seul la signification de la Révolution de 1789. Si, à partir de ce tableau, nous aidions l'enfant à déclencher la chaîne des pourquoi : pourquoi des guenilles, pourquoi les Prussiens, pourquoi la guerre, pourquoi « vive la République », si nous amorcions cette chaîne-là, nous aurions éveillé nos enfants à l'histoire. Et c'est là notre but.

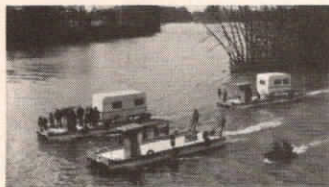
La méthode est-elle d'ailleurs différente dans les autres activités scolaires ? Je ne le crois pas. Analyser une situation vécue pour amorcer une réflexion mathématique, corriger un texte enregistré sur bande magnétophonique pour aborder la découverte d'une règle grammaticale, tout cela nous rappelle l'exigence première : s'appuyer d'abord sur l'affectivité de l'enfant pour aborder, A PARTIR D'ELLE, le lent et difficile chemin de la réflexion théorique. Les activités d'éveil ne sont rien d'autre que ce cheminement.

Hubert Hannoun

ancien directeur d'école normale



en Bourgogne



Grâce au carabarge, offrez-vous des vacances économiques au fil de l'eau :

en pleine saison avec votre carabarge, 1 450 francs la semaine par bateau ; avec caravane six places fournie par la B.B., 1 800 francs la semaine. Possibilité d'embarquer douze personnes. Renseignements complémentaires sur demande.



Avec votre chariot western équipé pour le camping

dans un magnifique cadre champêtre, au rythme d'un doux compagnon.

S'adresser à

SARL Bourgogne Buissonnière
B.P. 1 — 21820 Labergement-les-Seurre
Tél. : (80) 21-10-58 et (80) 21-00-16



ORGANISATION DE SEJOURS LINGUISTIQUES
ET CULTURELS A L'ETRANGER

Association sans but lucratif déclarée N° 7992

USA

ALLEMAGNE

ANGLETERRE

Pâques - Été

Séjours pour enfants,
lycéens et étudiants de 8 à 25 ans.

Diverses formules
avec ou sans cours, avec ou sans excursions

Hébergement en famille
ou en résidence universitaire.

CONVOYAGES ASSURÉS A PARTIR DE LA PROVINCE.

ONLCE

4, rue Henri-Le-Châtelier
38000 GRENOBLE
Tél. (76) 96.56.72 et 96.73.72

DELEGUES REGIONAUX recherchés dans toutes régions

Instruments de pédagogie expérimentale
Instruments de psycho-pédagogie
Instruments d'orientation scolaire

LES TESTS D'ACQUISITIONS SCOLAIRES

Ils permettent :

- aux Instituteurs et aux Professeurs de faire très vite, en début et en fin d'année, le bilan des connaissances et des lacunes, de « mesurer » le niveau de leur classe ;
- aux Psychologues scolaires d'analyser les difficultés rencontrées par l'élève, de procéder à l'observation continue ;
- aux Conseillers d'Orientation de déterminer le ou les types d'enseignement qui paraissent le mieux convenir aux dispositions des élèves, de comparer des élèves appartenant à des établissements différents ;

Ils constituent d'importants documents à inclure au « dossier individuel de l'élève ».

Pour le cycle élémentaire

Les tests d'acquisitions scolaires

CE 1-CE 2 (10^e-9^e) Français et Mathématiques - Révision 1973
CE 2-CM 1 (9^e-8^e) Français et Mathématiques - Révision 1973
CM 1-CM 2 (8^e-7^e) Français et Mathématiques - Révision 1974

Pour le cycle d'observation

Les tests d'acquisitions scolaires

CM 2-6^e (7^e-6^e) Français et Mathématiques - Révision 1974
6^e-5^e Français - Mathématiques modernes - Révision 1977
5^e-4^e Français - Révision 1975 - Mathématiques modernes - Anglais - Allemand

Au seuil du second cycle

Les tests d'acquisitions scolaires

3^e - 2^e Français et Mathématiques modernes - Révision 1976
Fin de 1^{re} Français et Mathématiques

Nouveauté 1976

Le test du cycle élémentaire

Il permet :

- à n'importe quel moment de l'année de déterminer le niveau scolaire d'un enfant en vue de son affectation à une des classes du cycle élémentaire (CE 1 - CE 2 - CM 1 - CM 2) ;
- de résoudre rapidement les problèmes de répartition, d'affectation, de constitution de groupes de niveau en français et en mathématiques ;
- particulièrement aux maîtres d'établissements à caractère sanitaire, de procéder à une évaluation rapide du niveau.

- Tous ces tests peuvent être utilisés sans difficulté par les maîtres eux-mêmes.
- Leur élaboration et leur présentation satisfont aux règles les plus rigoureuses de la psychotechnique moderne.
- Chacun d'eux est étalonné sur un échantillon d'environ 1 500 élèves d'établissements de Paris, de grandes villes, de petites villes et de milieu rural.
- La correction à l'aide de grilles transparentes est facile et rapide.
- Ils sont l'instrument indispensable des Instituteurs, Professeurs, Conseillers d'O.S.P., Psychologues scolaires, et de tous ceux à qui incombent des tâches d'observation, de psychopédagogie et d'orientation.

Documentation gratuite sur demande

EDITIONS DU CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE

48, avenue Victor-Hugo, 75783 PARIS CEDEX 16 - Tél. : 501-83-26

l'éducation

a
retenu
pour vous
cette
semaine

un livre

Ecrit par des parents pour les parents. Avec cette idée que « pour chacun le meilleur spécialiste, c'est encore lui-même », quelques femmes américaines, réunies à Boston en 1969, avaient publié à la suite de leurs travaux un ouvrage intitulé **Notre corps, nous-mêmes**. Leur groupe, devenu le « Collectif de Boston », vient de récidiver et son nouveau livre, édité comme le précédent chez Albin Michel (304 p., 170 illustrations), a fait l'objet d'une traduction « par un collectif français de traductrices ». **Nos enfants, nous-mêmes**, c'est toute la question du rôle de parent qui est posée : comment s'insère-t-il dans votre existence, votre travail, vos amitiés, vos opinions politiques, vos rapports sociaux, votre vie intime, votre inconscient ? Quelles sont les contraintes de la société ? Qui peut vous aider ? Les réponses proposées reposent toutes sur le vécu de nombreux témoignages. Depuis la décision d'être parent, les situations, les étapes à franchir, le partage des responsabilités, rien n'est laissé dans l'ombre, pas même les avantages ou conséquences des différents contextes familiaux y compris les coopératives familiales, les communautés, le célibat ou l'homosexualité des parents. Pour une fois, un important chapitre concerne l'impact de la société sur les parents et pas seulement sur les enfants. Une liste d'adresses utiles sert de point final au dernier

chapitre « Savoir s'aider et rechercher de l'aide ». Un livre issu de la société américaine mais, comme annoncé en préface, qui permettra peut-être aux Français de « gagner beaucoup de temps ».

un guide

Pour la « Conception et production des manuels scolaires ». Voilà qui étonnera sans doute, mais lorsqu'on saura que c'est l'Unesco qui en a pris l'initiative et qui édite un tel ouvrage (290 pages — pour la France, diffusion Retz) on comprendra la portée de ce remarquable guide pratique. François Richaudeau, qui en a eu la responsabilité, est parvenu au résultat souhaité par la Conférence générale et surtout par ceux à qui il s'adresse : l'aboutissement « d'une réflexion alliant les points de vue des pédagogues, des spécialistes de la communication et des éditeurs ». L'ouvrage s'ouvre sur un questionnaire, « 216 questions pour évaluer l'élaboration d'un manuel scolaire », véritable réflexion qui va des nécessités pédagogiques aux possibilités financières. Suivent quatre parties importantes : « Qu'est-ce qu'un manuel scolaire ? », « Présentation », « Langages », « Gestion ». Un glossaire index copieux et un signet chargé de symboles permettent au lecteur de se repérer. Comme l'explique l'auteur, cette structure « livresque » à entrées multiples permet les lectures classique et linéaire, partielle par grand thème, plus personnalisée et fragmen-

taire, enfin de survol par repérages des symboles. C'est un outil de réflexion et d'apport technique sans précédent, indispensable aux pays qui n'ont pas une longue tradition en ce domaine, mais nous sommes persuadés, comme François Richaudeau, qu'« il n'est d'ailleurs pas sûr que ces conseils ne seraient pas à retenir chez certains éditeurs des pays les plus développés ».

une revue

La nouveauté, c'est ce qui débute et ce qui sort de l'ordinaire. En ce sens, la revue **Education et Informatique** est doublement nouvelle. D'abord parce que ce bimestriel de 60 pages en est à son premier numéro. Ensuite, parce qu'il aborde pour la première fois le domaine de l'informatique dans l'enseignement. On lira donc l'éditorial du rédacteur en chef, Wladimir Mercouroff, avec attention car il y précise les objectifs de cette publication qui s'adresse prioritairement à tous les enseignants, « qu'ils soient ou non sensibilisés à l'informatique, qu'ils la redoutent ou qu'ils l'espèrent ». Et on lira avec intérêt les articles, dossier et informations réunis dans ce numéro auquel ont notamment collaboré Christian Chabbert, Guy Dehain, Elisabeth Morineau, André Poly, Jean-Marc Salomon, etc. **Education et Informatique** est éditée et diffusée par Fernand Nathan (9, rue Méchain, 75676 Paris Cedex 14 — Abonnement annuel : 110 F).

on précise

■ **LES MODALITES** de mise en concurrence et facturation des achats de livres pour les services, collectivités et établissements publics (circulaire du 28 mars 1980 — B.O. n° 19).

■ **L'ORGANISATION** du doctorat d'Etat en odontologie (arrêté du 10 avril 1980 — B.O. n° 19).

■ **LES MODALITES** d'organisation du concours de recrutement des élèves-instituteurs (arrêté du 22 avril 1980 et circulaire du 5 mai 1980 — B.O. n° 19).

■ **LES MODALITES** de contrôle des établissements et centres de placement hébergeant des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs ainsi que les conditions sanitaires de ces établissements (deux arrêtés du 12 mars 1980 — B.O. n° 19).

■ **LE CONTENU**, la forme et la méthodologie d'élaboration des rapports académiques de vie scolaire (circulaire du 5 mai 1980 — B.O. n° 20).

■ **LES CONDITIONS** du mouvement des personnels enseignants d'EPS dans le secteur non informatisé, deuxième mouvement manuel — CAPC du 1^{er} juillet 1980 (circulaire du 7 mai 1980 — B.O. n° 20).

on fixe

■ **LE NOMBRE** maximum d'élèves ingénieurs à recruter, en 1980, par voie de concours sur épreuves, en première année des écoles nationales supérieures d'ingénieurs (arrêté du 14 mars 1980 — B.O. n° 19).

■ **L'ORGANISATION** du baccalauréat de l'enseignement du second degré dans les centres ouverts dans les territoires d'outre-mer et à l'étranger pour les sessions de 1980 (circulaire du 13 mai 1980 — B.O. n° 20).

on rappelle

■ **LES INSTRUCTIONS** pour la création de centres permanents de classes de nature (circulaire du 13 mai 1980 — B.O. n° 20).

A tous ceux de nos lecteurs désireux de trouver ici la réponse à la question qui les préoccupe, nous rappelons qu'ils doivent nous écrire en nous signalant leur adresse, même si leur anonymat est respecté dans ces colonnes. En outre, qu'ils n'hésitent pas à nous donner le plus de précisions possible quant au cas qu'ils nous exposent, afin d'éviter une réponse qui, faute de certains détails, correspondrait plus à une généralité qu'à leur situation personnelle.

PEGC section XIII

Mon fils a obtenu récemment le BTS d'électronicien. Il se demande si ce diplôme lui permet de présenter sa candidature à l'admission en section XIII dans un centre de formation de PEGC.

Le recrutement des PEGC en section XIII a été précisé par une circulaire du 28 avril dernier, publiée au B.O. n° 18. Aux trois options offertes jusqu'à présent au choix des candidats à l'admission dans un CRF (options technologiques de l'atelier, du bâtiment ou des services en collectivités), se substitueront désormais l'option technologique industrielle et l'option technologique économique. En ce qui concerne l'option technologique industrielle, une liste de titres a été arrêtée; elle sera prise en considération pour l'admission en CRF-PEGC à la rentrée prochaine. Parmi les titres retenus, figurent un certain nombre de BTS, dont le BTS électronicien.

La sélection définitive des candidats demeure de la compétence de la commission académique. Elle résulte de l'examen des dossiers de candidatures, complété le plus souvent d'épreuves écrites et/ou orales de présélection organisées au niveau des centres de formation des PEGC

section XIII. Afin d'harmoniser les diverses procédures utilisées jusqu'alors et pour tenir compte du caractère interacadémique du recrutement ainsi que de la spécificité de la formation en cause, la mise en place d'épreuves complémentaires de même type pour toutes les académies est recommandée. Ce sera l'affaire des groupes de travail académiques.

retraite anticipée

Ancien instituteur, je suis devenu professeur certifié. Je vais avoir cinquante-cinq ans en mars 1981 et je réunis près de trente-sept années de services. Je souhaiterais demander mon admission à la retraite à la fin de l'année scolaire 1980-1981, mais je voudrais être sûr d'obtenir une pension à jouissance immédiate. J'ai exercé comme instituteur pendant treize ans, y compris mon temps d'études à l'école normale. Est-ce suffisant pour avoir droit à la retraite à cinquante-cinq ans ?

En principe, en application de l'article L 25 de la loi du 26 décembre 1964, les fonctionnaires civils ne peuvent entrer en jouissance de leur pension qu'à l'âge de soixante ans. Cet âge est toutefois ramené à cinquante-cinq ans pour ceux qui ont accompli au moins quinze ans de services dits actifs ou de la catégorie B, quelle que soit la nature des services qu'ils rendent au moment de leur radiation des cadres. S'ils sont mis à la retraite avant ces âges, la jouissance de leur pension est différée jusqu'à ce qu'ils les atteignent; si, au contraire, ils sont mis à la retraite postérieurement, la jouissance de leur pension est immédiate.

Le minimum de quinze ans de services exigé pour que la jouissance de la pension s'ouvre dès l'âge de cinquante-cinq ans ne peut être constitué que par des services civils

effectifs classés expressément parmi les services actifs ou de la catégorie B à l'exclusion de toute bonification et des services militaires. Entrent toutefois dans la constitution de ce minimum, les périodes de mobilisation, déduction faite de la durée du service militaire légal, accomplies par un fonctionnaire appartenant à la catégorie B au moment de son appel sous les drapeaux et qui a continué, au cours de sa mobilisation, à appartenir aux cadres actifs.

De même, est également retenu dans le minimum de quinze ans le temps passé en position de détachement pour les fonctionnaires détachés, soit dans un emploi de la catégorie B pour exercer des fonctions de même nature que celles assumées dans le corps d'origine, soit pour exercer certaines fonctions spéciales (membre du gouvernement, mandat électif et syndical, etc.).

Il ne semble donc pas que vous soyez en situation d'obtenir une pension de retraite à jouissance immédiate à cinquante-cinq ans.

heures supplémentaires

Pendant l'année scolaire qui va s'achever, j'ai effectué dans mon collège des heures d'enseignement en plus de mon horaire normal. Doivent-elles être payées en heures supplémentaires ou en heures de remplacement ? Quelle est la différence ?

Vous avez accompli, de toute façon, un service supplémentaire, c'est-à-dire qu'au cours de la semaine le nombre d'heures effectuées a été supérieur à celui dont sont redevables statutairement les fonctionnaires de votre grade.

Lorsque ce dépassement est exceptionnel et dû à une cause passagère, telle que l'absence d'un collègue malade, le fonctionnaire effectue une suppléance. Au contraire, lorsque le

dépassement est régulier pendant la durée de l'année scolaire, le fonctionnaire effectue des heures supplémentaires.

Les suppléances sont payées à l'heure, d'après le taux de l'heure effective d'enseignement calculé par les services comptables. Au contraire, les heures supplémentaires sont payées par une indemnité forfaitaire annuelle (heure-année).

indemnité d'intérim

Pouvez-vous m'indiquer ce que signifie le terme « indemnité d'intérim » ? Dans quelles conditions y a-t-on droit ? Quel en est le montant ?

Un fonctionnaire régulièrement désigné pour assurer l'intérim d'un fonctionnaire ayant droit à une indemnité en application des textes officiels, et notamment du décret 72-827 du 6 septembre 1972, a droit à une indemnité d'intérim dont le montant est égal au montant de l'indemnité à laquelle pourrait prétendre le titulaire du poste dont il assure l'intérim.

Un fonctionnaire bénéficiant, au titre des fonctions dont il est titulaire, d'une bonification indiciaire, et assurant régulièrement un intérim, ne peut percevoir l'intégralité de l'indemnité d'intérim que s'il cumule ses fonctions avec celles du fonctionnaire qu'il remplace. Dans le cas contraire, il ne perçoit que 50 % de l'indemnité d'intérim.

Le montant de cette indemnité est fixé au prorata de la durée totale de l'intérim. Les taux les plus récents sont fixés par des arrêtés du 2 mars 1979.

services auxiliaires

J'ai exercé pendant plusieurs années les fonctions d'institutrice

remplaçante, puis de maitresse auxiliaire. Je viens d'être titularisée comme professeur agrégé. On me dit que je dois demander la validation de mes services auxiliaires. En quoi consiste cette démarche ?

Il est, en effet, de votre intérêt de faire valider, en vue de la pension de retraite, les années de services accomplies comme non-titulaire. La validation permettra la prise en compte de ces services pour accroître le nombre d'annuités servant de base au calcul de la pension.

La validation est accordée aux fonctionnaires qui versent la retenue correspondante à l'ensemble des services auxiliaires. Cette retenue est de 6 % et porte soit sur le premier traitement de titulaire si la demande de validation est présentée dans le délai d'un an après la titularisation, soit sur le traitement de l'emploi occupé au moment de la demande.

Le paiement peut, à tout moment, après un calcul fait par l'administration au vu des certificats d'exercice, être effectué directement entre les mains du comptable assignataire du titre de perception soit en un versement unique, soit en plusieurs versements.

A défaut — c'est le cas général — il est procédé à une retenue mensuelle de 5 % sur le traitement net, c'est-à-dire sur le traitement diminué de la retenue normale de 6 % pour la retraite, mais non de la cotisation de Sécurité sociale. La perception de la retenue rétroactive ne commence que sur le traitement du treizième mois qui suit celui de la demande, au vu d'un titre de perception.

Lorsque le fonctionnaire a déjà versé des cotisations à la Sécurité sociale, les retenues correspondant à la couverture du risque vieillesse sont obligatoirement déduites du montant des retenues rétroactives. Les règles sont les mêmes lorsque le fonctionnaire titularisé est affilié à l'IPACTE et à l'IGRANTE.

René Guy

enquêtes sur la chaussure

Le thème de l'activité d'éveil que nous présentons ici est de ceux que de multiples occasions, tel l'essayage des chaussures de ski avant le départ en classe de neige, motivent, quel que soit le niveau de la classe. Les notions ainsi que la manière de les présenter différeront bien entendu selon l'âge des enfants. L'instituteur prendra en compte cette donnée pour adapter et choisir parmi les multiples orientations qu'un tel sujet permet, celles qui s'accordent le mieux avec la situation particulière de sa classe.

Enquêtes chez le marchand de chaussures et chez le cordonnier

Comme toute enquête, celles-ci demandent à être préparées : prises de contacts du maître avec les personnes susceptibles d'être « visitées » et élaboration du questionnaire par les élèves.

Les informations recueillies au cours de ces enquêtes seront de nature assez variée :

- des termes techniques concernant la chaussure : semelle, empeigne, talon, languette, etc. Plus que l'acquisition de ces termes, il importe de faire comprendre aux élèves, à partir de cet exemple, que chaque métier, chaque secteur de l'industrie utilise un vocabulaire parfois très spécialisé ; la remarque vaut aussi pour le point suivant ;
- le nom des outils du cordonnier : tranchet, râpe, alêne, ébourroir, etc., et leurs usages ;
- des informations d'ordre économique et social : le prix des divers

types de chaussures, les fluctuations saisonnières de la vente, le choix des produits en fonction du marché local ;

- le système de mesure ; une chaussure de pointure 30 n'est pas longue de 30 centimètres puisqu'une pointure équivaut seulement à deux tiers de centimètre ;
- les différents types de chaussures : espadrille, sandale, botte, chaussure de tennis, mocassin, etc. ;
- quelques conseils pour l'entretien d'une paire de souliers ;
- les procédés de tannage, etc.

Toutes ces informations seront discutées et regroupées dans un cahier ou sur des panneaux. Certaines d'entre elles serviront au cours des activités suivantes.

Les chaussures sont adaptées à des usages particuliers

Il est certainement aussi malaisé de skier avec des espadrilles que de courir un cent mètres avec des palmes. A chaque chaussure est donc généralement réservé un (ou des) usage particulier. Il est souhaitable de rechercher ces usages.

En dehors des diverses liaisons possibles avec les mathématiques (ensembles, relations, etc.), il paraît intéressant, dans une perspective d'éveil à dominante physico-technologique, de montrer les liaisons étroites entre la nature des matériaux utilisés, le type de conception et les contraintes spécifiques à des usages donnés. Exemples :

— les bottes en caoutchouc sont

étanches ; elles permettent de marcher dans l'eau ;

— les chaussures de ski en plastique dur sont étanches et rigides pour maintenir fermement le pied au sec ;

— les sandales en cuir, souples et légères sont agréables à porter pendant les périodes de chaleur.

Quelques facteurs d'évolution de la chaussure

En préalable à cette nouvelle orientation du travail, se justifie pleinement une recherche historique sur l'évolution de la chaussure. Ce moment est particulièrement récréatif pour les enfants que les images des anciennes chaussures, grecques, assyriennes, étrusques, chinoises, romaines ou du début de notre siècle, ne manquent pas de faire sourire. Il est néanmoins profitable de faire découvrir les grandes causes de cette évolution : progrès technologiques (tannage, machinisme), découverte de nouveaux matériaux pour les semelles notamment, développement de la consommation, etc.

La mode est aussi un facteur d'évolution à considérer avec beaucoup d'attention si l'on veut former le consommateur de demain. Les formes changent mais les matériaux utilisés sont le plus souvent identiques. Les variables explicatives de cette évolution par la mode, plus que technologiques, sont d'ordre social et économique.

En quelles occasions achète-t-on des chaussures ? Les jette-t-on uniquement lorsqu'elles sont usées ? Comment sont déterminés les achats ? Voilà autant de questions que les élèves auront à poser.

Rappelons enfin, dans cette initiation à la consommation, que les diverses modes (talons aiguilles, chaussures pointues et étroites) se constituent souvent au détriment du pied. Pour une information des élèves sur ce point particulier, l'intervention d'un pédicure serait des plus profitables.

Claude Moreau

l'Europe et les enseignants

N'oubliez pas ! Jusqu'au 15 juillet, dernier délai, vous pouvez participer au concours **Connaissance de l'Europe — Que fait le Conseil de l'Europe ?** organisé par le Conseil de l'Europe pour les enseignants. Les conditions de participation ainsi que le texte de l'interview dans lequel **trois erreurs sont à découvrir** ont été publiés dans notre n° 420 du 8 mai (pages 13 et 14).

A vous maintenant d'être perspicaces...

économie et politique contemporaines

Claude Alquier, Francis Campuzan
L'inflation

Hatier, 80 p., bibliographie

Francis Campuzan a été, il y a maintenant quelques années, l'un des initiateurs de l'enseignement de l'économie dans les lycées et l'un de ceux qui tentèrent, en introduisant une nouvelle discipline, de modifier le climat pédagogique des classes de lycée. Aujourd'hui il met son talent pédagogique au service d'un ouvrage sur l'inflation et réussit à expliquer sans vulgariser, à rendre simple sans simplifier une question centrale de l'économie contemporaine.

Décrivant les mécanismes de l'inflation sans omettre aucune des interprétations actuelles livrées ainsi au jugement du lecteur, les auteurs sauront intéresser les non-spécialistes qui, en refermant le livre, y verront plus clair, fût-ce pour savoir que l'inflation ne les épargne pas. Quelques études de cas complètent l'exposé et l'éclairent. On aurait pourtant aimé une analyse plus fine de l'inflation dans les pays du bloc soviétique. Que penser par exemple des hausses de prix dans ces pays et notamment des hausses de prix de l'énergie ? Quel rôle joue le COMECON, etc. ?

Vivien Lévy-Garboua,
Bruno Weymuller

Macroéconomie contemporaine

Editions Economica, 658 p., index

La France manque de manuels d'économie ; il est bon qu'il y ait diversité et confrontation, et ceci dès les manuels et, si possible, dans les manuels mêmes. Il est bon enfin que l'on ne soit pas esclave de manuels étrangers, comme on l'est encore pour de nombreux domaines des sciences sociales.

Ce nouveau manuel est clair et rigoureux, accessible sans démagogie ; il n'ignore pas l'histoire, sans abandonner la formalisation mathématique, multipliant ainsi les approches. Bien sûr, ce livre est fondé sur une orientation de la théorie économique et les auteurs se comportent parfois comme s'il n'était qu'une seule théorie économique : il suffit au lecteur d'être méfiant, et comme il faudrait toujours le faire, de penser **contre** ce livre, ce qui est le meilleur moyen de penser **avec**. En même temps, ceci montre qu'il est indispensable d'éditer une histoire vigoureuse de la pensée économique, aussi claire et aussi agréable à lire que ce cours de « Macroéconomie contemporaine ».

François de Lavergne

**Economie politique
des équipements collectifs**

Editions Economica, 392 pages

Les équipements collectifs ont été peu analysés par les économistes : leur position les rend, il est vrai, difficiles à étudier puisqu'ils représentent l'intervention de l'Etat dans une société libérale qui refuse et tend au maximum à limiter l'intervention de l'Etat.

En fait, les équipements collectifs sont indispensables au fonctionnement économique, même libéral : ils sont un instrument de politique économique (investissements publics, tarification) en même temps qu'ils assurent la formation et l'entretien de la force de travail (école, santé, etc.) et la réalisation d'instruments économiques inter-entreprises (courrier, transports, etc.). Cet ouvrage décrit très rigoureusement l'apparition et le développement de ces équipements en France, leur fonction économique. L'analyse de leur rôle social est par

contre plus schématique et je regrette pour ma part que ne soit pas posé le problème des inconvénients politiques de l'extension du rôle de l'Etat (bureaucratisme, subsistance de pratiques périmées où s'engouffrent les rentrées fiscales tels le paquebot « France », le « Concorde », etc.) et de ses avantages espérés (mais peu démontrés). Peut-on à la fois critiquer l'encadrement socio-culturel par les équipements collectifs et se plaindre de leur sous-développement ?

Enfin, ce livre doit faire de toute façon l'objet d'une réflexion attentive de tous ceux qui vivent d'un équipement collectif immense : les enseignants.

Henri Savall

Reconstruire l'entreprise - Analyse socio-économique des conditions de travail

Dunod, 276 p., bibliogr., lexique

Les enseignants, qui maintenant consacrent une partie de leur formation à la connaissance de l'entreprise et de l'environnement socio-économique, trouveront dans cet ouvrage une problématique féconde et des informations générales de grande qualité pour mieux comprendre le nouveau monde où ils pénètrent.

Ce type d'analyse contribue à la description des entreprises, il ne l'épuise pas. Augmenter la productivité et améliorer la qualité des conditions de travail sont des objectifs indiscutables : Henri Savall expose ici des moyens de les concilier. L'économie est un ludicateur commode et efficace, ce livre le prouve. Restent les conditions politiques — nationales et internationales — qui obéissent à d'autres rationalités.

Herbert A. Simon

Le nouveau management - La décision par les ordinateurs

Editions Economica, 160 pages

Prix Nobel d'économie, Herbert A. Simon est un spécialiste de l'informatique et de l'intelligence artificielle. Cet ouvrage rassemble une série de points de vue sur l'utilisation de l'in-

formatique, utilisations présentes et à venir, dans les entreprises. Dans un style toujours clair il part en guerre contre les idées farfelues qui fleurissent aujourd'hui et selon lesquelles l'informatisation serait facteur de chômage, de déshumanisation, etc.

Optimiste, ce livre se lit avec un peu d'inquiétude quand on est enseignant : où en est l'école en France dans l'apprentissage **pour tous** de l'informatique ?

Harry Magdoff
L'impérialisme. De l'époque coloniale à nos jours

Maspero, 314 pages

Cette ouvrage rassemble des travaux de Harry Magdoff jusqu'alors éparpillés dans des revues, encyclopédies, etc., et qui redressent quelque peu le courant des études historiques et économiques de l'impérialisme. L'auteur plaide pour une prise en compte de l'histoire spécifique de chaque impérialisme et contre la réduction du phénomène impérialiste au « pillage du tiers monde ». Ainsi est ouverte la voie à des recherches sur des formes plus dissimulées de l'impérialisme, impérialisme sans colonies, militarisme, multinationalisation des firmes, etc.

Une contribution indispensable à la compréhension du monde contemporain mais qui convaincrat davantage si la démonstration était fondée sur des analyses empiriques plus nombreuses.

Rudolph Bahro
L'alternative

Stock, 426 pages

L'auteur est l'un des plus brillants intellectuels allemands contemporains ; militant communiste, il dirige la revue de la jeunesse communiste d'Allemagne de l'Est et, comme économiste, participe à la gestion d'une grande entreprise industrielle de Berlin-Est. En fait, tout ceci est à mettre au passé puisque, après avoir été emprisonné pour délit d'opinion, il a été transféré à l'Ouest.

L'alternative, c'est l'alternative au

capitalisme d'Etat qui, selon l'auteur, passe pour du socialisme. Rudolph Bahro, en marxiste rigoureux, fait « l'anatomie du socialisme existant réellement ». Le diagnostic commence à ne plus surprendre, ce qui est nouveau, c'est qu'il est effectué en termes marxistes et qu'il s'ouvre sur une perspective et un avenir qui, malgré les chars et les prisons, les asiles et une télévision auprès de laquelle la nôtre passerait pour dangereusement révolutionnaire et intellectuelle, finiront bien par triompher. Ce livre de théoricien contemporain est une éclaircie qui un jour fera, peut-être, le printemps.

Philippe Dujardin
1946. Le droit mis en scène

Presses universitaires de Grenoble, 278 p., bibliographie

Décrivant de manière très détaillée les débats qui ont conduit à la mise en place des institutions politiques de l'après-guerre, l'auteur tente de repérer l'idéologie politique qui gouverne le droit constitutionnel français et en général les démocraties libérales. Les analyses sont toujours intéressantes, tout particulièrement celles concernant l'égalité et la liberté. L'auteur use d'une phraséologie althusserienne qui masque parfois bien des faiblesses de la démonstration et prend la place d'une étude qui aurait pris en compte les données socio-politiques et économiques trop oubliées dans cette analyse interne du droit.

Cet ouvrage éclaire de manière neuve l'histoire des institutions françaises et l'esprit de celles de la V^e République et, à ce titre, il fait œuvre indispensable.

François Decaumont
La présidence de Georges Pompidou : essai sur le régime présidentiel français

Editions Economica, 310 pages

Quel régime politique détermine notre constitution ? Parlementaire ou présidentiel ? En fait, si elle constitue un cadre assez contraignant, la

constitution de la V^e République tolère plusieurs lectures et c'est la pratique des institutions qui tire du côté présidentieliste. Georges Pompidou, premier président de la République après de Gaulle, a orienté le régime politique vers le présidentielisme que l'actuel président de la République conforte depuis 1974. Que fera(it) un président de la République élu par l'autre moitié de la France ? Il faut attendre cette fameuse alternance pour que ce régime présidentiel s'installe dans la tradition ; mais à voir le comportement politique des éventuels candidats, tout indique que le présidentielisme restera(it) la lecture de cette constitution.

A un an des élections présidentielles, ce livre est d'une lecture utile et de plus, ce qui pour un ouvrage de juriste n'est pas banal, agréable à lire.

Pierre Birnbaum
Le peuple et les gros - Histoire d'un mythe

Grasset, 218 pages

L'auteur recense les utilisations politiques d'un mythe permanent de l'histoire politique française, celui des « gros », des « deux cents familles », etc. Ce panorama historique ne convainc pas du renouvellement de la pensée politique ! Il montre aussi que l'un des effets de ce mythe a été de prendre la place d'une analyse scientifique des phénomènes de domination.

Ce mythe raciste (souvent associé à l'antisémitisme) a été forgé et entretenu par des forces politiques de tous horizons : de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, tous les partis politiques en ont usé. Ce n'est pas à leur honneur, car même si cela « paye » électoralement cela contribue à entretenir une culture politique irrationnelle et des citoyens assujettis faute d'être dotés d'esprit critique. Il est vrai qu'ils pourraient alors l'exercer pour juger leur parti et les hommes politiques.

François Mariet

journées d'étude

■ **Les journées d'étude des psychologues scolaires du Sud-Est** auront lieu les 4, 5 et 6 juin au CRDP, 11, avenue Général-Champon à Grenoble. Ces journées, qui concernent toutes les personnes intéressées par les problèmes de l'enfance, porteront sur les processus d'apprentissages : aspects logique et cognitif, aspects relationnel et affectif. Pour tous renseignements : Service de psychologie scolaire, école de garçons, 11, cours Jean-Jaurès, 38000 Grenoble. Tél. : (76) 44-97-09.

stages

■ **L'Institut national d'éducation populaire organise des stages de formation s'adressant à des formateurs et des animateurs socio-culturels** ; au programme de juin :

- du 2 au 6, le corps et son espace dans la peinture : Giorgione et Manet ;
- du 9 au 14, musique et peinture ;
- du 9 au 14, sérigraphie, photosérigraphie - atelier 1 ;
- du 16 au 18, animation et observation de réunions, discussions ;
- du 23 au 28, pratique du magnétophone ;
- du 23 au 28, ordinateurs et langage - atelier 1 ;
- les 28 et 29, peinture et imagination ;
- du 30 juin au 5 juillet, appropriation de soi par l'auto-analyse en groupe.

Pour renseignements complémentaires : INEP, 11, rue Willy-Blumenthal, 78160 Marly-le-Roi. Tél. : 958-41-97 (M. Huët ou M. Loret).

■ **Stage franco-britannique de formation**, organisé par l'UFCV et le Central Bureau for Educational Visits and Exchanges, du 28 juin au 6 juillet à Saint-Brieuc. Il sera composé de jeunes Français et Britanniques désireux d'obtenir le BAFA afin d'animer des séjours d'échanges franco-britanniques en France et en Grande-Bretagne, et des séjours d'enfants et d'adolescents français en Grande-Bretagne. Il est recommandé aux participants français d'avoir un minimum de connaissances en anglais pour une rencontre plus fructueuse. Pour tous renseignements et inscriptions (quelques places sont encore disponibles) : UFCV Direction Ouest, 16, rue de la Santé, 35100 Rennes. Tél. : (99) 67-21-02.

■ **Sur le thème « L'audiovisuel face à l'événement »**, l'Office régional d'éducation audiovisuelle (OREA) à Toulouse, organise deux stages d'été :

- du 7 au 12 juillet, à Toulouse ;
- du 1^{er} au 6 septembre, à l'occasion des fêtes de la ville de Balma.

Ces stages de formation au langage et à la méthodologie de l'audiovisuel comportent deux ateliers : montage audiovisuel ; vidéo. Ils s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées. Pour tous renseignements : OREA, 1, avenue Lacordaire, 31078 Toulouse Cedex. Tél. : (61) 53-38-93.

■ **Création sonore et cinéma d'animation** du 10 au 19 juillet, au Centre culturel de Damian, Vesc, 26220 Dieulefit. Au cours de ce stage, ouvert aux instrumentistes ou chanteurs, ainsi qu'aux personnes déjà initiées aux techniques du cinéma d'animation, chaque équipe entreprendra une ou plusieurs courtes réalisations cinématographiques en utilisant des techniques de création sonore et du cinéma d'animation. Le travail s'orientera autour des hypothèses suivantes : recherche des images à partir d'une piste sonore préalable ; recherche d'événements sonores à partir d'images préalables ; recherche simultanée de l'image et du son, avec ou sans argument. Frais de participation : 550 F environ. Pour tous renseignements : Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 15, rue de la République, 38022 Grenoble Cedex.

vacances-loisirs

■ **Découverte du Haut-Pays niçois de la Côte d'Azur** par vieilles routes et chemins creux, au cours d'un rallye qui s'adressera (du 15 au 23 juin) aux jeunes de 18 à 30 ans possédant une **moto Trail-Bike**. Participation financière : 350 F, comprenant l'essence, la nourriture, l'hébergement. Les frais de voyage jusqu'à Nice sont remboursés à 50 %. Renseignements et inscriptions : Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, Bureau 3 000, avenue E.-Donadei, 06702 Saint-Laurent-du-Var.

■ **Safaris-photos de la Vanoise**, organisés par le Club « Images et Connaissance de la montagne », du 29 juin au 13 septembre par stages de six ou treize jours. Trois aspects se dégagent de ces safaris :

- la photographie, ou l'aspect artistique :

ESF
nouveau

dans la collection
SCIENCE

DE L'EDUCATION
dirigée par
Daniel Zimmermann

ECRIRE ET REDIGER
un apprentissage
scolaire

par **Pierre Guilbert**
et **Michel Verdelhan**
Préface de **Laurence Lentin**

Rappels

LIRE

avec épreuves pour évaluer
la capacité de lecture
par **Michel Lobrot**
(2^e édition)

DU PARLER AU LIRE
Interaction

entre l'adulte et l'enfant
par **Laurence Lentin**,
Jean Hébrard, **Christiane Clesse**
et **Isabelle Jan**
(3^e édition)

QUESTIONS-REPONSES
SUR LE COURS
PREPARATOIRE
sous la direction
d'**Yvette Jenger**

QUESTIONS-REPONSES
SUR LES COURS
ELEMENTAIRES
sous la direction
de **Jean Clévy**

QUESTIONS-REPONSES
SUR LES COURS MOYENS
sous la direction
de **Pierre Dufayet**

DEPISTAGE
ET PREVENTION
DES INADAPTATIONS
SCOLAIRES
par **Maxime Prudhommeau**
(3^e édition)

LES EDITIONS ESF
17, rue Viète
75854 Paris Cédex 17

recherche de sujets et chasse photographique avec l'assistance technique de photographes qualifiés ;

• **l'écologie, ou l'aspect scientifique** : initiation à l'environnement montagnard en compagnie d'une équipe d'écologistes ;

• **la montagne, ou l'aspect sportif** : promenade en montagne sous toutes ses formes, depuis la balade-détente jusqu'à la randonnée de plusieurs jours.

Pour recevoir le calendrier détaillé de ces séjours et leurs conditions d'inscription : « Images et Connaissance de la montagne », B.P. 47, 73150 Val-d'Isère. Tél. : [79] 06-00-03.

■ **Danse et musique d'Alsace** du 4 au 14 août, à la Maison régionale de la musique, en bordure des Vosges. M. Schneider, spécialiste du folklore alsacien, sera l'animateur de ces dix journées placées sous le signe de l'Alsace authentique. Au programme : initiation à la danse folklorique, approche de la musique, découverte du patrimoine culturel (excursions, visites, films, conférences). Renseignements et inscriptions : Association Musique et Culture, 15, rue Hechner, 67000 Strasbourg. Tél. : [88] 31-03-22.

■ **Initiation à la lithographie** à Bergerac. Jorge de Sousa, peintre, dessinateur et lithographe, organise des stages de juin à septembre par sessions de quinze jours (quatre heures de cours par jour, le matin ou l'après-midi). Le nombre de stagiaires est limité à deux par session. Le logement et la nourriture sont à leur charge (une documentation concernant les modalités locales d'hébergement est envoyée lors de la demande d'inscription). Prix du stage : 1 000 F, comprenant l'utilisation du matériel et le papier pour tirages d'essais. Pour tous renseignements : Jorge de Sousa, Atelier de lithographie, 18, rue des Fontaines, 24100 Bergerac. Tél. : [56] 98-81-41.

■ **Sculpture, gravure, ciselure, tapisserie, tissage** à Cunèges, petit hameau de Dordogne. Des stages de deux semaines sont organisés du 16 juin au 6 septembre par les Ateliers de la Salle : l'enseignement est de cinq heures par jour ; le reste du temps, chacun des cinq ateliers est à la disposition des stagiaires. Ceux-ci sont logés dans le hameau (chambre de une à trois personnes, séjour, sanitaires) ; les repas sont préparés et pris en commun. Prix du stage : 1 800 F, comprenant l'hébergement, la nourriture et l'enseignement. Pour la première fois, est égale-

ment proposé cette année un **stage mixte yoga-artisanat** du 30 juin au 6 juillet (1 100 F). Pour renseignements complémentaires : Ateliers de la Salle, Cunèges, 24240 Sigoules. Tél. : [53] 58-43-82.

■ **Vacances vertes : expression manuelle, initiation aux techniques du tissage et de la peinture sur soie**, au cours de stages de dix ou treize jours en juillet, août et durant la première quinzaine de septembre. Deux formules d'hébergement sont proposées : dans une maison située à 2 km des ateliers (des bicyclettes sont disponibles) ; camping sur le terrain, en individuel ou en tente commune. Forfait dix jours : 690 F ; treize jours : 870 F. Prix comprenant le stage, les matériaux, l'inscription, l'assurance et l'hébergement en camping. Pour tous renseignements : Daniel Dutheil, « Atelier de Barrau », Foissac, 12260 Villeneuve-d'Aveyron.

■ **Stages d'arts graphiques et d'arts plastiques** à Flavigny, belle cité médiévale bourguignonne. Plusieurs ateliers sont proposés au cours de l'été : gravure, lithographie, peinture sur soie, dessin, aquarelle, pastel, peinture à l'huile. Le nombre de personnes par activité est limité à dix. L'enseignement est donné de 9 à 13 heures ; l'après-midi : travail libre ou détente. Prix pour une session d'une semaine : 500 F (400 F pour la semaine suivante). Plusieurs formules d'hébergement sont possibles : petite maison réservée aux stagiaires (165 F par semaine), logement chez l'habitant (198 F par semaine), camping, hôtel. Pour renseignements complémentaires : Atelier de la Licorne bleue, rue Mirabeau, 21150 Flavigny. Tél. : [80] 96-20-59.

■ **Activités artisanales** à Argelès-sur-Mer, à 4 km de la mer, sur un terrain boisé, atelier dans une clairière. De nombreuses disciplines sont proposées : poterie à la main ; tournage sur tour électrique ; tissage (neuf métiers disponibles) ; travail de la laine : lavage des toisons, teintures végétales, filage (fuseaux, rouet) ; peinture sur soie ; macramé ; hamacs ; moulage plâtre ; bougies ; abat-jour ; résine ; sérigraphie. Il est possible de participer à plusieurs activités ou, au contraire, d'approfondir une technique. Prix du stage pour une semaine : 400 F (l'hébergement sur place est gratuit ; plusieurs formules possibles). Pour renseignements complémentaires : Centre artisanal, Mas de l'Esplai, km 2, route de Sorède, 66700 Argelès-sur-Mer. Tél. : [68] 81-04-07.

l'éducation

hebdomadaire publié par une association sans but lucratif qui réunit les fondateurs — l'Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique, Education et échanges, le Comité de liaison pour l'éducation nouvelle — et les auteurs et lecteurs adhérant à titre individuel.

comité de parrainage

René Basquin, inspecteur général honoraire ; Louis de Broglie, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Pierre Clarac, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques ; Guy Debeyre, conseiller d'Etat ; Daniel Douady, de l'Académie de médecine ; Jean Fourastié, membre de l'Institut ; Roger Grégoire, conseiller d'Etat ; René Huyghe, de l'Académie française ; Alfred Kastler, prix Nobel ; Raymond Poignant, conseiller d'Etat ; Alfred Sauvy, professeur au Collège de France ; Jeanne Sourgen, inspectrice générale honoraire.

direction

directeur : André Lichnerowicz.

conseillers auprès de la direction : Louis Cros, Pierre Emmanuel, Jacques Rigaud, Bertrand Schwartz, Dr Guy Vermeil.

rédaction

rédacteur en chef : Maurice Guillot.

rédacteur en chef adjoint : Jean-Pierre Vélis.

conseiller pédagogique : Louis Porcher.

première secrétaire de rédaction - maquetiste : Suzanne Adellis.

secrétaire de rédaction : Michel Bonnemayre.

informations : Michaëla Bobasch, Nicole Gauthier, René Guy.

documentation : Pierre Ferran, chef de rubrique — Christian Cousin, Claudine Dannequin, William Grossin, Geneviève Lefort, François Mariet, Jerry Pocztar — Marie-Claude Krausz (agenda).

lettres, arts, sciences : Bernard Blanc, Jacques Chevalier, Josane Duranteau, Jacques Erwan, Etienne Fuzellier, Raymond Laubreaux, Fernand Lot, Pierre-Bernard Marquet, Patrick Néroni, Georges Rouveyre.

correspondants : Elisabeth de Blasi, André Caudron, Odile Cimetière, Paul Juif, Marguerite Laforce, Pierre Rappo, Job de Roince, Jean Savaric, Jean-Jacques Schaeftel, Gérard Sénéca.

dessins : François Castan.

publicité - développement

Odette Garon - François Silvain.

conseil d'administration de l'association éditrice

bureau : André Lichnerowicz, président ; Pierre Chevalier, vice-président ; Georges Belbenoit, secrétaire général ; Yves Malécot, trésorier ; Robert Mandra, Robert Mélet, Philippe Viannay.

membres : Lazarine Bergeret, Jean-Louis Crémieux-Brilhac, Irène Dupoux, Anne-Marie Franchi, Emile Gracia, Lucien Gaminard, Michel Gvrey, Colette Magnier, Georges Petit, Raymond Toraille, Yvette Servin.



Image d'une traite mécanique commentée en classe.


Les produits laitiers par l'image

Arma Conseil

Vous donner les moyens de faire connaître à vos élèves le lait et les produits laitiers, leur fabrication, leurs caractéristiques, leurs utilisations telle est la vocation des 3 films et des diapositives que nous mettons à votre disposition.

Ce matériel pédagogique original a été conçu et édité en collaboration avec des pédagogues, des diététiciens et des professionnels laitiers.

Un matériel sur le lait destiné à l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire est également disponible en écrivant à la SOPEXA - 43, rue de Naples - 75008 PARIS, ou au CIDIL - 8, rue Danielle Casanova - 75002 PARIS.

SOPEXA - 

Je désire recevoir :

- Le ou les films 16 mm (son optique - durée 20 minutes chacun):
- Un jour le lait (géographie - économie)
 - Le lait sous toutes ses formes (sciences naturelles - enseignement manuel technique)
 - Il était une fois... le lait (instruction civique - économie familiale et sociale)
- Frais de port : 20 F et je m'engage à les retourner à mes frais en recommandé et en parfait état sous 15 jours à PRODILISTE.
- La pochette diapositives (7 exposés en diapos - un dossier d'information - un guide commentaire des diapos - un poster). Frais de port : 20 F.
 - Le document "Connaissance du lait" (7 chapitres détaillés sur le lait et les produits laitiers). Destiné à l'enseignement. Frais de port : 25 F.

Nom : _____
 Etablissement : _____
 Adresse d'expédition : _____
 Localité : _____
 Code postal : _____ Bureau distributeur : _____
 Vous trouverez ci-joint : chèque postal chèque bancaire
 Date : _____ Signature : _____

Bon de commande et chèque à envoyer à :
PRODILISTE - 4, rue Saint-Paul - 89100 SENS.

EDU 4

HARRAP

New



Just published, the last two volumes – English-French – of the unique Harrap New Standard, English-French/French-English dictionary in four volumes.

HARRAP

«La Bible des dictionnaires bilingues»



177 rue St. Honoré, 75001, Paris

Diffusion Bordas

COMMENT Utiliser votre calculatrice de poche

par

J. FOURASTIÉ et A. CLUZEL

un livret 13,5 x 21 de 24 pages

Votre calculatrice est un mini-ordinateur, vous lui "parlez" et elle vous "répond" en affichant des nombres. Mais elle ne vous fournit la réponse exacte que dans la mesure où vous lui donnez à effectuer une suite cohérente d'opérations correspondant réellement au problème posé. Il faut avoir présent à l'esprit les ordres de grandeurs, il faut être capable de contrôler la machine.

Vient de paraître

DELAGRAVE

l'homme créateur

En Amérique latine, l'écriture est souvent une forme de contestation et de révolte. Comment pourrait-il en être autrement si l'on songe que les pays qui la constituent sont presque tous dominés par des régimes durement oppresseurs ! Ce qui signifie que les œuvres littéraires de ce continent sont surveillées et leurs auteurs le plus souvent contraints au silence ou à l'exil. La vie d'incertitudes et de luttes, la soif de justice des peuples latino-américains nous sont révélées par de nombreuses œuvres, celles d'écrivains ayant acquis une renommée mondiale : qu'il nous suffise de citer le Colombien Gabriel Garcia Marquez et l'Argentin Julio Cortázar ; d'autres moins célèbres, tel le récit de Domitila, la femme d'un mineur bolivien...

Mario Vargas Llosa (à gauche)
et Manuel Puig

« Nouvelles voix d'Amérique latine », l'article de notre n° 362 du 5 octobre 1978 présentait quelques ouvrages auxquels il convient d'ajouter ces autres titres parus entre temps :

■ **Domitila. Si on me donne la parole** (Maspero, coll. « Actes et mémoires du peuple », 256 p.). Ce témoignage, recueilli par la Brésilienne Moema Viezzer, relate la vie d'une femme de la mine bolivienne au camp de Siglo XX, à 4 000 m d'altitude. L'ouvrage tout entier montre d'un côté les conditions effroyables d'existence (la moyenne de vie d'un mineur est de trente-cinq ans et son salaire mensuel ne dépasse pas l'équivalent de 180 F), de l'autre, la dignité et le courage de ces hommes et de ces femmes. Domitila, qui est une figure très populaire en Bolivie, s'écrit : « Comme c'est injuste de voir des pays qui ne produisent pas d'étain, qui, pourtant, se sont enrichis grâce à lui. » Consciente de l'importance de la solidarité, elle ajoute : « Mon peuple ne se bat pas pour de petites conquêtes. Il combat pour la liberté de la Bolivie ! »

■ **Façons de perdre** (Gallimard, 192 p.), de Julio Cortázar, écrivain argentin très connu en France. Ce recueil de nouvelles n'a pu être publié dans le pays de son auteur à cause d'un texte prémonitoire sur la dictature de Somoza au Nicaragua : « Apocalypse de Solentiname », et surtout de celui intitulé « La deuxième fois » révélant quelle tactique est pratiquée par la bureaucratie de Buenos-Aires afin d'accroître la liste des « disparus ».

■ Dans **Avec et sans nostalgie** (Maspero, 184 p.), l'écrivain uruguayen Mario Benedetti nous parle de son pays ravagé par les militaires, où l'emprisonnement est quotidien, la torture admise et la mort routinière.



VOICI deux autres auteurs qui, tous deux par l'intermédiaire d'une excellente traduction d'Albert Bensoussan, nous parlent de peuples et de patries « perdues », dans le sens de « si éloignées de nos propres modes d'existence », et de « tellement différentes aujourd'hui de ce qu'elles furent il y a peu »... Ces deux hommes sont Mario Vargas Llosa et Manuel Puig. Aucun des deux ne nous est inconnu. Mais les romans qu'ils nous donnent là, par leur construction originale, par le message qu'ils délivrent, méritent mieux qu'une simple mention honorifique.

Mario Vargas Llosa est péruvien. Son dernier roman s'intitule *La tante Julia et le scribouillard* (Gallimard, coll. « Du monde entier », 400 p.). Très différent de ses œuvres précédentes, ce livre tisse la construction romanesque à de nombreux fils autobiographiques. Surtout, il n'a pas pour dessein manifeste de témoigner au moyen de la fiction des troubles sociaux, des soulèvements du peuple, des coups d'Etat militaires qui, cependant, constellent les trente dernières années de la vie du Pérou. Mais on peut, justement, se demander dans quelle mesure cette évocation du passé n'offre pas, par contraste, un moyen de juger du présent.

Au-delà des péripéties de Varguitas, garçon de Lima employé à la radio Panaméricana, qui s'éprend de sa jeune tante bolivienne, péripéties révélant de façon minutieuse le tissu complexe des relations familiales, il y a le cas de Pedro Camacho, auteur proluxe de feuilletons radiodiffusés par la Panaméricana,



d'autres voix

d'Amérique latine

cas que l'on peut qualifier d'étrange. En effet, ce petit homme imaginaire, quoiqu'inculte, tape quotidiennement à la machine la suite d'une douzaine de feuillets que suivent avec séduction les Liméniens. Il y a là un phénomène surprenant d'acculturation, car tous les auditeurs ne tournent plus le bouton de leur poste que pour absorber leur dose journalière de rêve et d'oubli. L'œuvre de Mario Vargas Llosa est bâtie de telle façon que nous aussi avons ces histoires, par séquences insérées dans la trame romanesque... Parce qu'il ne garde jamais de doubles de ses scripts, parce que sa mémoire se surcharge peu à peu d'événements imaginaires, de noms fictifs, de tout ce fatras de clinquant qui pousse les Péruviens hors d'eux-mêmes, Pedro Camacho se met un jour à tout confondre. Les douze feuillets se mélangent, les scénarios se télescopent, les héros changent de fonctions, se transportent d'une œuvre à une autre. La renommée de la Panaméricana s'effondre et la carrière de Camacho se brise...

Cela paraît invraisemblable que cet homme puisse perdre aussi rapidement le fil de ses récits, se voit soudain entièrement vidé de sa mémoire, se trouve par là-même anéanti. On dira qu'il était surmené, qu'il ne possédait aucune archive... Songeons que Pedro Camacho n'est peut-être qu'une figure symbolique : l'auteur ne voudrait-il pas ainsi nous faire comprendre qu'un peuple aussi peut, tout aussi vite, dès lors qu'il se trouve inondé d'insipides mélodrames, perdre sa mémoire, sa culture, son identité de peuple ?...

Manuel Puig, avec *Le baiser de la femme-araignée* (Le Seuil, 270 p.), nous propose une œuvre bien plus ouvertement contestataire, dont la construction encastrée fait alterner différentes pistes narratives.

On y distingue tour à tour le récit proprement dit — la description de la vie en cellule et la retranscription du dialogue des deux hommes arrêtés par des agents du CISL argentin : Molina, homosexuel, condamné à huit ans de réclusion pour détournement de mineurs, et Valentin, jeune révolutionnaire en instance de jugement — puis le récit de films : cinéophile, Molina garde un souvenir précis de bandes mexicaines qu'il a vues en grand nombre. Valentin lui reproche d'être abusé par ces images au lieu de penser à la révolution, mais il lui en raconte à son tour.

Se détachant de ces deux pistes imbriquées, on trouvera des notes « cliniques ». Par leur précision et les références qu'elles font aux théories psychanalytiques de Freud, Altman, Simmons, Anneli Taubi, elles éclairent la conduite de Molina. Par leur typographie et leur longueur, elles retiennent l'œil et coupent le déroulement romanesque. On lit aussi, signalés par une autre typographie, les rêves de Valentin, sous l'effet des drogues que ses geôliers mélangent à ses aliments pour affaiblir sa résistance ou, tout à la fin, lorsque l'infirmier lui fait une piqûre de morphine. Les deux dernières pistes sont constituées par les rapports de police et par les dialogues entre le directeur de la prison et Molina.

Il était, en effet, à prévoir que la

réunion des deux hommes dans le même cachot n'était pas fortuite. En laissant espérer à Molina une forte remise de peine s'il parvenait à obtenir des renseignements sur l'organisation dont Valentin faisait partie, le directeur pensait agir avec habileté. Et lorsque Molina, réellement épris de Valentin, avoue au directeur qu'il n'a rien pu tirer de son compagnon, cet homme lui annonce brusquement qu'il sera libéré le lendemain matin. Autre habileté destinée, dans l'esprit des chefs de la police, à inciter Valentin à confier un message clandestin à Molina. Mais... n'allons pas plus avant dans le récit !

Dévoilons seulement que la cohabitation, les séances de « cinéma raconté » auxquelles les deux hommes se livrèrent jour après jour dans leur cellule, tout cela aboutit à d'autres conséquences que celles supposées par Molina et Valentin et que celles prévues par les chefs de la police. Normalement, ainsi que Molina le rapporte mensongèrement au directeur de la prison, Valentin n'aurait pas dû se laisser fléchir, prêter la moindre attention à l'homosexuel sans conscience politique et sans dignité personnelle qu'était Molina. En fait, au terme de leur détention, la « contamination » a été réciproque et ils ne sont plus les mêmes. Chacun se trouve finalement plus proche de sa vérité propre, bien que l'un et l'autre, par la faute du régime impitoyable qui écrase le pays, soient destinés à mourir à la façon des héros de cinéma...

Pierre Ferran

Gian Maria Volontè
dans « Le Christ s'est arrêté à Eboli »

CINEMA

le regard attentif de Rosi

Francesco Rosi, en adaptant à l'écran le roman autobiographique de Carlo Levi, *Le Christ s'est arrêté à Eboli*, donne la preuve d'un talent qu'on avait déjà apprécié dans d'autres films (*Main basse sur la ville*, *Cadavres exquis*, etc.) mais qui a — selon son propre témoignage — évolué vers « une sensibilité plus subtile ». Son dernier film n'est pas seulement un témoignage historique, un acte de défense des humbles, mais « un voyage dans ma propre conscience et dans celle de tous les hommes qui portent une Lucanie en eux ».

C'est, en effet, en Lucanie, à Gagliano, où Carlo Levi (intellectuel de Turin, médecin, écrivain et peintre) fut assigné à résidence en 1935 pour opinions antifascistes, que se déroule l'action ; à quelques lieues d'un autre village, Eboli, où « le Christ s'est arrêté » — c'est-à-dire qu'il n'est pas allé plus loin, et qu'à Gagliano « *Nous ne sommes pas des chrétiens, nous ne sommes pas des hommes [...]. Le Christ n'est jamais arrivé ici, ni le temps, ni l'âme individuelle, ni l'espoir [...]. ni la raison, ni l'histoire.* »

Sur les pas de Carlo Levi, nous arrivons dans ce village perdu, nous assistons à son installation, à sa vie, à ses contacts avec les gens du pays. On ne peut que signaler rapidement les étonnantes richesses de cette longue chronique qui, une fois de plus, fait éclater la maîtrise des Italiens dans la peinture des réalités paysannes (voyez *L'arbre aux sabots*). Il y a dans *Eboli* une évocation de l'Italie de 1935 (le fascisme, sa propagande, ses chansons — *Giovinetta*, *Faceta nera*, etc. —, les discours de Mussolini, la guerre d'Abyssinie) dont la justesse m'a frappé. Plus largement, le tableau de cette Italie misérable qui rêve d'aller en Amérique, se résigne à son sort et reste accrochée à ses superstitions et à ses habitudes. Et au-delà, l'opposition de la ville et de la campagne — doublée, en Italie, de l'opposition entre le Nord et le Sud — celle du pouvoir et de l'oppre-



me, la fatalité qui pèse sur ces humbles pour qui changer de régime, ce n'est jamais que changer de bourreau...

Rosi, qui est Napolitain, a parfaitement senti, à travers la misère régionale, ce qui, dans un pareil thème, touche à l'universelle dialectique du riche et du pauvre (la pauvreté n'étant pas uniquement le dénuement matériel). Son film, qui contient d'admirables paysages, un sens merveilleux de la nature et des saisons, est peuplé aussi de personnages inoubliables. Ce qui est le plus frappant peut-être, c'est qu'aucun d'eux n'est jugé et condamné par l'auteur ; aucun n'est haïssable, pas même le dérisoire *podestat* du village ; une immense pitié humaine, née du regard de Francesco Rosi, enveloppe tous ces déshérités et nous invite à porter sur tous les Gagliano de ce monde le même regard attentif, lucide, et chaleureux.

welcome Jerry !

Les amis de Jerry Lewis salueront avec joie le retour de leur vedette, après une éclipse de sept ans, marquée par de graves déboires de santé, d'argent, et de succès. Dans *Au boulot Jerry*, on le retrouve fidèle à son personnage et à son univers, avec tout juste quelques allusions transparentes à ses infortunes : ici, en effet, Bo Hopper est un clown déjà vieillissant dont le cirque vient de faire faillite et qui doit se recycler dans un autre métier. Mais en fait, quoiqu'il fasse (pompeur, serveur de bar, animateur

de boîte de nuit, vendeur d'un magasin de luxe, ou finalement, pendant les deux derniers tiers du film, facteur classant et distribuant le courrier), il demeure un clown volontaire ou involontaire. Parfois, pour amuser des enfants, ou séduire la femme qu'il aime, il puise dans l'arsenal de ses grimaces, farces et attrapes. Mais le plus souvent sa seule présence déchaîne l'hostilité catastrophique des objets, et à travers elle celle des hommes.

Cependant, par une étrange revanche du sort, si la bienveillance qu'on lui témoigne attire aussitôt les désastres matériels — témoin la séquence de la station-service — l'hostilité et le désir de le prendre en défaut lui donnent une adresse et un succès insolites — témoin la séquence de l'inspecteur des PTT. Et quand il a ainsi triomphé des hommes et du destin, prouvé qu'il pouvait être un facteur modèle et trouver place tout comme un autre dans le monde des gens sérieux, il reprend sa défroque de Gugusse et, comble d'humilité, va s'inscrire à l'école des clowns...

Parfois poignant, mais sans amertume ; nostalgique et mûri ; plein d'allusions et de clins d'œil — on pense parfois au Chaplin des *Feux de la rampe*, au Danny Kaye de *La vie secrète de Walter Mitty*, et souvent à tel ou tel film ancien de Jerry lui-même ; foncièrement *irréaliste* enfin par la nature de son comique, *Au boulot Jerry* manifeste une science consommée du gag et de sa rythmique. Je n'en signalerai qu'un exemple : l'utilisation des objets malveillants, manifestement doués d'un esprit taquin et pervers, et qui agissent exactement à *contre-temps* (d'où la nécessité d'une rythmique impeccable

ble). Que l'on observe de près la séquence du réveil-matin, celle du briquet-bougie et celle de la boîte aux lettres : on verra comment l'effet comique naît d'une précision absolue. On verra aussi comment — contrairement à une théorie fameuse de Bergson — le rire naît ici d'une sorte d'animisme qui prête une âme aux objets, et plaque le vivant sur le mécanique.

E. F.

LIVRES

deux retours aux sources

■ De Dominique Rolin, *L'infini chez soi* (Denoël, 230 pages).

Derrière ce beau titre s'ouvre un très beau roman de grande facture. Dominique Rolin s'est lancée, ici, dans une aventure difficile malgré la simplicité du thème : réinventer les circonstances de sa naissance. Entreprise impudique et trop personnelle pensera-t-on, et qui, pourtant, touche à l'universel. Chacun de nous, en effet, est en prise avec l'infinitude de la chaîne familiale, ses hasards, ses hésitations, ses coups de chance et de malheur ; chacun est une parcelle de l'espèce à chaque fois recommencée, à chaque fois risquée : l'invention permanente du hasard. Et souvent il arrive qu'on veuille dénouer pour soi cette trame fabuleuse par laquelle se cumulent des existences qui jamais, pourtant, ne s'additionnent. On a beau faire, simple, la ronde des grandes questions continue, superbe et fascinante : le Sphinx attend toujours sa réponse. On peut alors réinventer la vie des autres et, pourquoi pas, des siens, de ceux-là qui ont donné la vie.

Cela donne un roman où Dominique Rolin prend des voix différentes, se glisse dans la peau de sa mère, s'arrête à des mots dont elle s'efforce de redessiner la genèse en elle : qu'est-ce donc que cette vie en moi, et ce « sentiment de la langue », où s'inaugure-t-il ? Pour le savoir, il faut recommencer l'enfantement, remonter par les mots jusqu'à ce point fugitif où s'origine la source.

■ De Hubert Comte, *S'il faisait beau, nous passions par les quais* (Éditeurs français réunis, 220 pages).

Hubert Comte aussi a choisi de remonter à la source. Ce récit au si beau titre est en effet un enchantement où l'auteur, évoquant avec délicatesse ses souvenirs d'enfance, et parmi ceux-ci l'image très attachante de son père, nous entraîne au plaisir sans prétention de la bonne lecture. Car certainement l'entreprise d'Hubert Comte n'est pas aussi élaborée que celle de Dominique Rolin, mais par d'autres voies, impressionnistes et narratives, il nous laisse voir comment un individu se construit avec le temps.

De menus détails en anecdotes apparemment insignifiantes, quelques touches posées ici ou là avec justesse, une langue simple, nous nous laissons prendre au charme de ce récit pudique et discret qui nous entraîne vers des enfances qui ne reviendront plus.

journal de voyage

Maintenant que Roland Barthes est mort, on a commencé, ici et là, à faire le relevé de ce qu'il nous laisse ; au compte de ses idées, l'une des plus importantes est sans doute qu'il nous a appris à penser — sur la trajectoire sartrienne — que tout fait signe. Ce n'est qu'arbitrairement et très artificiellement qu'on peut couper la réalité et n'en retenir que des bribes, à sa convenance. Ce peut être aussi l'exercice de notre liberté. Chaque individu est un tout que manifestent tous les signes qu'il émet, même et y compris à son insu. Et c'est par une fausseté délibérée qu'en littérature on voudrait pouvoir séparer, chez l'écrivain, l'auteur de romans, de théâtre, de poésie, d'articles, d'essais, de préfaces, etc. Tout acte d'écrire est égal. Le « je » de l'écrivain n'est que de cela, une recherche unique en de divers endroits, sous de diverses formes.

Bernard Noël en est un parfait exemple, chez qui la forme de publication est polymorphe, mais l'écriture toujours la même. Romans, poésie, essais, préfaces, articles et, aujourd'hui, journal de voyage avec

URSS aller retour (Flammarion, 188 p.), tous empruntent à la même origine et reviennent aux mêmes confrontations entre voir, penser et écrire dont l'entrelacs ne cesse de se mêler. Ainsi, le Bernard Noël qui se rend en URSS avec une délégation d'écrivains français est-il nécessairement le même que celui, moins connu, qui pendant plusieurs mois tint une rubrique de « critique » d'art dans la *Quinzaine littéraire* : la même curiosité l'anime, la même soif de confronter le réel et l'image mentale qu'il en a, et toujours dans la langue la plus sobre possible, la plus dépouillée de ses effets rhétoriques. Au bout du compte, et quels que soient nos a-priori, il semble que le visible, jamais, n'épuise notre vision.

J.-P. V.

une petite musique provençale

Sous le titre général *Teatre per uno ombro* (*Théâtre pour une ombre*), Louis Bayle présente aux éditions de l'Astrado (2, rue Vincent-Allègre, 83000 Toulon) le second tome de son théâtre complet, soit cinq pièces en un acte, dont deux en provençal, avec traduction française, et trois en français (248 p.). On y voit des bergères et des vagabonds, poètes ou peintres, poursuivis et persécutés par de grossiers paysans ou leurs représentants gendarmes, défenseurs de l'ordre établi, des seigneurs moyenâgeux se moquant du bouffon, auquel ils ne pardonnent pas d'être sage (c'est d'ailleurs le nom qu'il porte), des nymphes, des esprits, des faunes et des satyres qui, de leurs danses et chants, hantent les forêts et les parcs... Tout cela est d'un lyrisme un peu désuet, mais non sans un certain charme. Une petite musique discrète y célèbre l'amour, la nature, le rêve avec des accents sincères d'une langue délicate sans tomber dans la préciosité.

Nous entendons aujourd'hui, certes, d'autres voix, et plus vigoureuses, pour exprimer la sensibilité occitane, mais peut-être celle-ci, même si elle nous paraît d'un autre âge, n'en est pas moins utile pour nous en faire sentir la richesse et la diversité.

P.-B. M.

rythmes scolaires : vers un "rééquilibrage" ?

Un plus grand nombre de jours de classe mais des journées et des semaines moins chargées avec une alternance de matières « lourdes » et d'activités socio-éducatives, de périodes de travail et de détente, et des séquences d'enseignement réduites à quarante-cinq minutes : telles sont les grandes lignes — que nous présentons ici — du second projet d'avis présenté le 13 avril — adopté depuis lors — par le Conseil économique et social sur le problème des rythmes scolaires.

Pour le rapporteur, Emile Lévy, ce « rééquilibrage », qui a pour objectif « d'infléchir cette tendance au rétrécissement continu du travail sur un nombre toujours plus petit de jours de classe », devrait s'accompagner d'« un développement des équipements sportifs et socio-éducatifs susceptibles d'accueillir les enfants en dehors des heures de classe ».

Un projet plein de sagesse, mais qui exige des moyens, que ce soit pour créer des structures là où elles n'existent pas, ou pour engager des animateurs indispensables à l'encadrement.

LES MOYENS, le ministre n'en a pas parlé lors de son allocution au Conseil économique et social. S'il constate que les rythmes scolaires sont actuellement mal adaptés aux besoins des enfants, il estime qu'un brusque changement pourrait être nocif. C'est pourquoi il s'est fixé trois règles d'action : prudence, progressivité et souci de l'intérêt bien compris des enseignants. « Il n'y aura pas de grand chambardement dans l'immédiat, mais un examen détaillé pour une réforme qui exigera peut-être une génération pour parvenir à son terme », a-t-il indiqué.

C'est pourtant le problème des moyens qui sera à l'origine des réserves ou des oppositions à ce projet d'avis dont personne ne met en cause la qualité. Ainsi, Robert Cheramy (FEN) craint-il que les références aux moyens nécessaires « ne s'envoient au fil du vent d'austérité qui souffle actuellement ». C'est aussi l'avis du SNI-PEGC qui souligne « les risques d'une réforme non assortie du contexte des mesures d'accompagnement et qui ne retiendrait alors que la réduction des vacances des élèves et des enseignants, et accroîtrait la charge de travail de ces derniers au

moment même où les négociations engagées depuis des années entre les confédérations ouvrières et le patronat semblent s'ouvrir sur la perspective de la réduction du temps de travail ».

Scepticisme, donc, suscité par l'arbitraire de certaines mesures (l'établissement du calendrier scolaire par les recteurs, sans concertation réelle) intervenues après le premier avis du Conseil économique et social. C'est cette « désinvolture » du gouvernement que craignent syndicats d'enseignants et associations de parents ; « Nous ne pouvons pas, a déclaré Robert Cheramy, souscrire à ces propositions parce que le consensus entre les différents partenaires n'existe pas actuellement. »

pourquoi

un réaménagement ?

La notion de « rythmes scolaires » s'est peu à peu substituée à celle d'« emplois du temps » que l'on estimait le plus souvent « trop chargés ». « Ce changement de vocabulaire correspond à une prise de conscience, fondée sur des travaux relativement récents, que l'homme, et a fortiori l'enfant, possède une dimension et une organisation temporelles qu'il convient de respecter sous peine de les faire souffrir. Les premiers travaux de chronobiologie et de chronopathologie ont porté sur l'organisation et l'hygiène du travail dans l'industrie. Le même cheminement sera par la suite suivi pour l'enfant considéré à l'école comme à son poste de travail. On s'interrogera sur la nature et la quantité de travail qui peuvent lui être imposées, sur les cadences à



retenir, sur les fréquences, et on s'efforcera d'évaluer ou de mesurer sa fatigue, ainsi que le temps de récupération nécessaire. On s'apercevra que, à l'intérieur même de l'école, d'autres facteurs tels que l'environnement (espace, éclairage, aération, bruit, conditions dans lesquelles se déroulent les repas et le jeu) jouent également un rôle en la matière, et que la fatigue n'est pas seulement musculaire, mais aussi psychique et nerveuse. A la fatigue inhérente à l'organisation du temps scolaire, s'ajoute la fatigue « importée » due à un déséquilibre des temps de veille et de sommeil, à des erreurs d'alimentation, à des modes de distraction inadaptés, et à des temps de trajet trop longs... toutes contraintes que la vie familiale et sociale impose à l'enfant. Enfin, on constatera que l'ennui est une cause de perturbation aussi grave, sinon plus, que la fatigue, et on remettra en cause les conditions mêmes de l'enseignement délivré. En fait, les travaux menés sur le sujet ont fait ressortir ce que les parents et les enseignants constataient d'une façon empirique : il y a un moment où l'enfant, l'adolescent, fatigué, saturé, « ne suit plus » et perd pied. L'idée s'est donc peu à peu imposée de la nécessité d'un réaménagement des rythmes scolaires. »

Celui-ci a d'abord été considéré dans une perspective élargie d'aménagement général du temps et a fait l'objet d'une première saisine du Conseil économique et social et d'un premier rapport à la suite duquel ont été adoptées certaines mesures (encadré p. 31). La deuxième saisine, qui a donné lieu au présent rapport, envisage ce problème des rythmes dans

la perspective plus restreinte d'un réaménagement de la séquence d'enseignement, de la journée, la semaine et l'année scolaires.

Le rapport commence par examiner la situation actuelle.

● L'année scolaire

« Les dispositions récentes (régionalisation du calendrier scolaire pour les vacances d'été 1980 et l'ensemble de l'année 1980-1981) ne conduisent pas toujours à un équilibre satisfaisant des trimestres ou des périodes de travail dans un même trimestre en raison d'un consensus général pour maintenir la plus longue période de vacances l'été et pour intégrer les fêtes (Noël, jour de l'An, Pâques et la Toussaint) dans les vacances intermédiaires. Si certaines académies (Aix, Marseille, Nice) sont parvenues à établir des trimestres de durées à peu près semblables, ce n'est pas le cas de toutes, loin de là, et le troisième trimestre demeure le plus court (de 10,5 à 12 semaines). » Un rapport de l'Inspection générale sur « la fermeture anticipée des établissements avant la fin de l'année scolaire » a recensé les causes de la désorganisation de ce troisième trimestre : « absences provisoires d'enseignants passant en mai les concours du CAPES et de l'agrégation, suppression des cours d'EPS dont les professeurs sont appelés à faire passer les épreuves sportives inhérentes à certains examens et concours, participation des enseignants à des examens organisés dans d'autres établissements, contraintes imposées par le calendrier des procédures d'orientation qui aboutit à une totale démobilisation des élèves dès qu'ils connaissent leur destin scolaire. Si bien que, pour un très grand nombre d'établissements et d'élèves, le troisième trimestre ne comporte que six semaines réelles de travail ». Quelques mesures ont été prises à la suite de ce bilan, notamment la régionalisation du baccalauréat et la fixation du début des conseils de classe au plus tôt vingt jours avant la fin de l'année scolaire, en commençant par les classes de troisième (circulaire

n° 79-451 du 16 décembre 1979).

● La semaine

Pas d'autonomie dans les écoles primaires et maternelles (vingt-sept heures de classe réparties sur neuf demi-journées, et un jour d'interruption le mercredi). D'où une organisation de la semaine « rigide et uniforme ».

Une autonomie récente dans les collèges et lycées; la circulaire n° 77-273 du 5 août 1977 permet à chaque établissement d'organiser la semaine scolaire par référence à deux schémas extrêmes, l'un étalé sur six matinées et quatre après-midi, l'autre condensé sur cinq journées, avec possibilité d'autres solutions intermédiaires en fonction des réalités propres à l'établissement.

● La journée

Elle est actuellement répartie sur six heures, sauf dérogations, très fréquentes dans l'enseignement secondaire.

● La séquence d'enseignement

Libre dans l'enseignement élémentaire, elle est limitée à cinquante minutes en sixième et à cinquante-cinq minutes dans les autres classes.

● Le temps « facultatif » et « supplémentaire »

Ce rôle de garde et d'accueil des enfants par l'école, en dehors du temps scolaire proprement dit, s'est considérablement accru, non sans poser des problèmes, car il se heurte à de nombreux obstacles : responsabilité du chef d'établissement, encadrement insuffisant. Tout cela limite la possibilité de parvenir à un meilleur équilibre du temps scolaire et péri-scolaire.

les conséquences

pour les enfants

« L'école prend en charge de façon encore monolithique une population scolaire extrêmement diverse sur le plan physio-sociologique. Tous ces enfants doivent s'intégrer dans un cadre pensé et construit en fonction d'une norme, d'un type d'enfant auquel est assigné une capacité de rester assis, immobile, silencieux et

attentif qui est finalement aux limites de la normale. Tout cela se traduit pour la plupart des enfants par un comportement de défense de l'organisme sous diverses formes : instabilité, anxiété, repli ou agressivité, troubles de la mémorisation, blocages divers, inattention, apathie ou excitation. »

S'appuyant sur les découvertes scientifiques les plus récentes (dont certaines ont été présentées au cours du colloque du SNI-PEGC, les 17 et 18 janvier 1980), le rapport note que « la fatigue se manifeste plus précisément à certains moments : après chaque rupture du rythme scolaire lorsque celle-ci est vécue dans un schéma adulte (après le week-end), en fin de matinée et au début de l'après-midi, périodes de moindre capacité d'attention. La sieste est bénéfique à tous les enfants et la fin de l'après-midi paraît propice à une reprise du travail. Enfin, la fin de l'hiver est toujours une période difficile à vivre. L'apprentissage (qui consiste à emmagasiner des connaissances nouvelles) est plus fatigant que le travail. Selon les médecins scolaires, on observe une baisse générale des capacités de l'enfant après cinq semaines ; l'interruption devrait donc se situer au maximum après la sixième semaine de travail. En outre, la capacité d'attention durant la journée est assez brève : de dix à vingt minutes d'affilée à l'âge de six ans. La charge de travail journalière ne devrait pas dépasser deux ou trois heures pour l'élève de six ans et six heures pour celui de quatorze ans (or elle est actuellement de sept à huit heures). Enfin, le non-respect de l'équilibre entre le repos et le travail dans la journée ne se compense pas par l'augmentation du repos de la fin de semaine, ni par celle des vacances. » Autant de données dont il faut tenir compte pour l'aménagement du temps scolaire.

Une fois cela posé, le rapport étudie un certain nombre d'innovations expérimentées en France, ainsi que des schémas d'organisation du temps scolaire à l'étranger.

Il constate tout d'abord qu'il existe des possibilités de dérogation à la réglementation des rythmes scolaires, en particulier pour les collèges en cours d'expérimentation : semaine de quatre ou cinq jours avec le remplacement du samedi matin par le mercredi matin, journée continue, séquence de travail variable (de quarante-cinq minutes à trois heures).

Parmi les expériences évoquées, la plus « ambitieuse » est celle du collège des Rousses où l'on a modifié l'ensemble des rythmes avec une séquence de quarante-cinq minutes qui peut être doublée, triplée, voire quadruplée selon les disciplines et les activités, une journée (8 h 30-11 h 45 ; 13 h 30-16 h 45) et une semaine (du lundi à 9 h 20 au vendredi à 16 h 25) équilibrées et un emploi du temps conçu pour quinze jours permettant une certaine alternance de la répartition d'une semaine à l'autre. Les enseignants ont accepté que leur emploi du temps, résultant de celui conçu dans l'intérêt des élèves, soit

uniformément de vingt-deux séquences hebdomadaires de quarante-cinq minutes.

Au terme de cette revue des innovations françaises, le rapport souligne l'importance, pour l'amélioration des rythmes scolaires, de l'initiative et du volontariat des chefs d'établissement, ainsi que de la constitution d'équipes pédagogiques pratiquant l'inter-disciplinarité. Il déplore cependant de nombreux freins à la généralisation des innovations, notamment l'absence de statut (statut dérogatoire, moyens spécifiques — enseignement audiovisuel, encadrement renforcé — laissant mal augurer d'une éventuelle généralisation) et d'évaluation (due au manque de recul, de moyens, à l'hésitation sur les critères et à l'absence d'un cadre de référence).

Quant aux expériences étrangères, elles font preuve de davantage de souplesse et de diversification sur le plan régional et local. La séquence d'enseignement, la journée et les vacances d'été sont plus longues en

France qu'ailleurs (Belgique, Canada, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Japon, Pays-Bas, RFA, Suède, URSS). Par contre, c'est en France qu'il y a le plus faible nombre de jours de classe.

S'il y a des possibilités d'assouplissement progressif du système (responsabilité laissée aux recteurs pour fixer le calendrier scolaire, dérogations dans le cadre des expérimentations), il n'en subsiste pas moins des contraintes qui pèsent sur le réaménagement des rythmes scolaires, problème complexe en raison de la grande diversité et de l'interdépendance de ses aspects.

Les principales contraintes viennent de :

- la non-concordance des rythmes de vie des adultes et des enfants qui résulte de l'organisation économique et sociale : développement du travail féminin, tendance à une réduction et une concentration de la durée du travail, allongement des temps de transport, développement du tourisme et des vacances ;

- la conception et l'organisation du service des enseignants : rigidité des statuts, diversité des temps de travail selon les titres universitaires et tendance à la concentration des horaires des cours sur certains jours, ce qui aboutit à des emplois du temps mal équilibrés pour les élèves ;

- l'inadaptation des structures complémentaires à l'école : insuffisance des équipements socio-éducatifs, culturels et sportifs et mauvaise répartition de ces structures sur le territoire. « Déjà, souligne le rapport, l'école elle-même éprouve cette insuffisance lorsqu'elle cherche à sortir de son mode d'action traditionnel et limité au temps scolaire : extension trop lente des classes de nature et des activités culturelles et socio-éducatives, insuffisance de l'EPS (selon une enquête du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, 26 % des élèves du primaire ont une pratique de moins de deux heures hebdomadaires et plus de 25 % des élèves du premier cycle et 75 % de ceux du second cycle n'ont que deux heures d'EPS ou moins, par

Le Conseil économique et social a été saisi à deux reprises du problème des rythmes scolaires. Tout d'abord, le 28 août 1978. Il s'agissait d'étudier « les problèmes posés par l'organisation des rythmes scolaires, compte tenu des nécessités de l'aménagement général du temps », c'est-à-dire de savoir quelles modifications du calendrier scolaire annuel seraient susceptibles de résoudre les problèmes posés aux différents services publics et privés par la concentration des séjours de vacances des Français sur des périodes déterminées et les départs massifs à certaines dates. D'où la nécessité de prendre en compte différents paramètres : le système éducatif, la vie des ménages, l'industrie, les transports, le tourisme et les loisirs. En conclusion, le Conseil économique et social suggérait dans un premier rapport un aménagement provisoire du calendrier annuel en trois étapes (une phase expérimentale en région parisienne en 1979-1980, suivie d'une réduction des vacances d'été à neuf semaines avec en même temps expérimentation d'un étalement modéré sur l'ensemble du territoire), mais demandait aussi à poursuivre sa réflexion sur l'organisation de la semaine, de la journée et de la séquence scolaire (voir l'éducation nos 374 et 375 des 11 et 18 janvier 1979). Ces thèmes ont fait l'objet d'une deuxième saisine le 8 mars 1979, laquelle a donné lieu à ce second rapport.

Cependant, à la suite des recommandations du premier avis du Conseil économique, différentes mesures de déconcentration sont intervenues. La plus importante est celle qui laisse aux recteurs le soin de fixer d'abord les dates des vacances d'été (article 7 de l'arrêté ministériel du 22 mars 1979), puis tout le calendrier scolaire pour 1980-1981 (arrêté du 9 janvier 1980). Cette disposition s'accompagne d'un début de régionalisation du calendrier des examens (arrêté du 8 janvier 1980 — J.O. complémentaire du 16 janvier 1980) et de la possibilité, pour les chefs d'établissement du second cycle, d'organiser à titre expérimental la « journée scolaire continue » (circulaire du 13 août 1979). Pour le Conseil économique et social, ces mesures sont « hâtives » par rapport à ce qui avait été préconisé (création de deux zones pour les mois d'été, puis ensuite passage progressif à un plus grand nombre de zones et ceci dans le cadre d'une large concertation), « prononcées sans qu'un délai suffisant ait pu permettre une réelle consultation des parties intéressées et sans faire l'objet d'une information suffisante auprès de ceux qu'elles touchaient ».

semaine ; enfin, près de 84 000 élèves de l'enseignement secondaire n'ont reçu aucune heure d'EPS pendant l'année scolaire 1978-1979) et inadaptation des conditions d'accueil en dehors des heures de classe et pendant les repas. »

C'est pourquoi le Conseil économique et social conclut que « tout réaménagement des rythmes scolaires qui solliciterait beaucoup plus l'ensemble de ces dispositifs, devrait s'accompagner de moyens financiers permettant notamment de recruter des animateurs permanents pour la prise en charge étendue des écoliers, collégiens et lycéens ».

Le rapport fait aussi une mention spéciale du problème des transports scolaires parce que son influence est très grande sur le temps « contraint » de l'enfant. Il constate que « l'organisation des transports reste très hétérogène, leur durée parfois excessive, les conditions d'attente et de surveillance peu satisfaisantes, et qu'aucune étude approfondie des coûts et avantages respectifs des deux systèmes les plus communément utilisés — régie directe par l'école ou la municipalité et sous-traitance à un transporteur public ou privé — n'a été réalisée ».

La dernière partie du rapport traite des enjeux, principes et modalités d'une réforme qui doit avoir pour objectif l'intérêt prioritaire de l'enfant et, pour cela, respecter ses rythmes biologiques et équilibrer les temps de travail et de repos.

Ce réaménagement, qui vise à « éviter la fatigue scolaire, favoriser les rythmes d'apprentissage et harmoniser les différentes composantes (scolaires et extra-scolaires) du temps de l'enfant, ne pourra se faire sans le consentement des enseignants qui doivent en être les principaux agents ». Il doit aussi se faire en concertation avec les parents d'élèves, les personnels de l'éducation et les représentants des intérêts économiques et sociaux.

Ces préalables posés, le rapport formule un certain nombre de propo-

sitions portant sur un réaménagement des horaires et du calendrier scolaire, placé sous le signe de l'équilibre général des différentes périodes de travail et de repos : allègement de la journée et de la semaine, augmentation modérée du nombre de jours de classe, et diminution de deux semaines des vacances d'été, l'une d'entre elles étant redistribuée à titre de congés supplémentaires.

Voici le détail de ces propositions :

- réduction de la séquence d'enseignement à quarante-cinq minutes en moyenne avec des aménagements divers qui pourraient la faire varier, selon l'âge et la discipline, de vingt minutes à trois heures ;
- réduction d'au moins une demi-heure de la journée scolaire, avec suppression effective du travail à la maison pour l'école primaire, et allègement pour le collège. Meilleure alternance des disciplines et des activités sportives, socio-éducatives et culturelles ;
- étalement de la semaine sur le plus grand nombre possible de jours de classe. Il faut éviter de généraliser la suppression du samedi matin, conserver la coupure du milieu de semaine d'une journée entière dans l'enseignement primaire et d'une demi-journée au moins dans les collèges. Eviter aussi la concentration des matières « lourdes » sur certains jours, grâce à des emplois du temps établis sur la quinzaine ;
- quant à l'année scolaire, elle porterait une semaine de classe supplémentaire (trente-six au lieu de trente-cinq) et des périodes de travail de cinq à sept semaines, entrecoupées par des périodes de congé de une à deux semaines, voire trois au maximum, en veillant toutefois à éviter les petites vacances inférieures à une semaine, car elles accentuent les inégalités au détriment des enfants les moins favorisés.

S'appuyant sur « la nécessité de tenir compte des relations étroites entre l'organisation des temps scolaires d'une part, et les programmes et

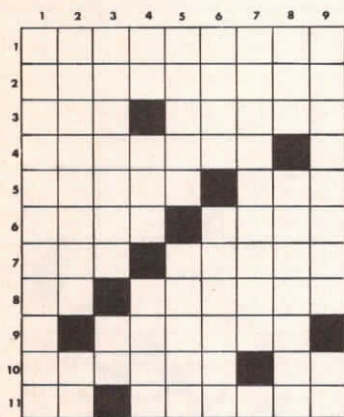
la pédagogie ainsi que la formation des enseignants d'autre part », le Conseil économique et social préconise parallèlement :

- « une progression sensible de la pédagogie par objectifs en fonction de programmes moins rigides et moins détaillés, le développement de l'individualisation de l'enseignement et de la pédagogie de soutien (notamment par le renforcement des moyens des CDI et l'utilisation de méthodes actives et audiovisuelles ainsi que du matériel informatique, en fonction de la qualification des maîtres), la définition d'un nouveau statut des expérimentations qui en fixe la durée et en permette l'évaluation, la généralisation du tiers temps pédagogique à l'école élémentaire, le développement des activités socio-culturelles et l'extension des classes de nature ».

- concernant les enseignants, il suggère de « développer leur information sur les incidences de l'organisation du temps scolaire et sur les rythmes biologiques de l'enfant, de favoriser la constitution d'équipes pluridisciplinaires, de reconnaître dans leurs déroulements de carrière les efforts d'innovation pédagogique, de redéfinir leurs obligations de service en termes de séquences et non d'heures dans un cadre plus large et pas forcément hebdomadaire, sans accroître leur charge de travail, d'étudier les conséquences sur leur temps de service de la réduction de deux semaines des vacances d'été, ainsi que des changements d'affectation compte tenu de la variabilité des calendriers selon les académies, et enfin de réexaminer le système de mutation des enseignants afin d'éviter les affectations trop éloignées, source de concentration des cours des intéressés sur un petit nombre de jours ».

En conclusion, le Conseil économique et social souhaite de « voir encourager toutes les initiatives qui conduisent à éviter, tant pour les adultes que pour les enfants, la concentration extrême des périodes de travail dans le cadre de la journée, de la semaine et de l'année ».

problème 354



Horizontalement. 1 - Rendez-vous d'affaires. 2 - Le sale air de la peur présenté par Dracula. 3 - Premier à servir sous la monarchie, son type de bleu sert encore en république - Négatif pour un fort en mat. 4 - Emportée par une lame de bas-fonds. 5 - A chaque levée, il ramasse les plies - Eau douce qu'on peut trouver dans la Manche. 6 - Choisis - Aspergé d'eau céleste. 7 - Il faut lui faire faire un tour avant d'entrer - Accorder la grâce aux vilaines, par exemple. 8 - Personnel - Feuilles éparpillées dans le vent des campagnes. 9 - Pétrolier indonésien. 10 - Contrôleur allumant le signal d'alarme - Conjonction. 11 - Préposition - Elle permet de souffler pour modeler le vers.

Verticalement. 1 - Cavalière, elle prend la fuite sur un cheval. 2 - Antiparasité - Indéfini. 3 - Peut se dire d'une femme dont les lèvres ont abusé du rouge - Travail de fouille exécuté dans l'étang. 4 - Contracté - Cyclades - Noyade en scène. 5 - Il fait des bulles quand le dauphin se cache à l'eau - Entre chien et loup. 6 - Elle interdit au braque de faire le corniaud - Qui donnent le vertige. 7 - Relation intime. 8 - Passé dans l'auxiliaire pour faire une période en juillet - Apporter la lumière à l'aide d'une mise au courant. 9 - Instruments à cordes bien dans le vent - Personnel.

solution du problème 353

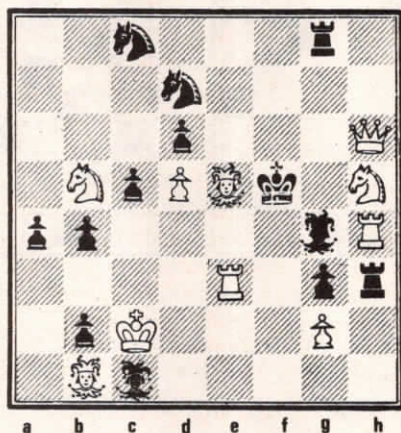
Horizontalement. 1 - Sangliers. 2 - Elie - Mue. 3 - Rion - Irak. 4 - Rebouteur. 5 - Enéide - Mi. 6 - Le - Si - Mus. 7 - Penseurs. 8 - Vue - Eux. 9 - Reps - Dive. 10 - Eliot - Cor. 11 - Sées - Eole.

Verticalement. 1 - Serre livres. 2 - Aliéné - Uélé. 3 - Niobe - Pépée. 4 - Génoise - Sos. 5 - Udine. 6 - Imite - Sud. 7 - Eure - Mexico. 8 - Réaumur - Vol. 9 - Kriss - Ere.

l'école des mats

problème 16

Beaucoup pensent que les joueurs d'échecs sont des gens « fermés » qui s'intéressent uniquement à la vie des pièces sur l'échiquier. Ils se trompent ! La composition échiquéenne est très proche de l'art. Celle de J. Hartong, dans le problème ci-dessous, est amusante, surprenante, voire instructive.



Les Blancs jouent et font mat en deux coups

- 2 points pour la clé
- 2 points par essai (huit essais)

Envoi des solutions à
Jacques Négro, « Echecs »
Nice-Matin, B.P. 23
06021 Nice Cedex

Date limite des réponses : 19 juin

solution du problème 14

Clé : Tb5 (blocus) — 5 points

- 1...gxh6; 2.Tb4 et 3.Tg4 mat — 2 points
- 1...Tgxh6; 2.Rf7 et 3.Cé6 mat — 2 points
- 1...Cxb6; 2.Cd5 et 3.Ff4 mat — 2 points
- 1...Thxh6; 2.Fa7 Th5; 3.Fé3 mat — 2 points ou bien 2...Rh5; 3.Cg3 (Cgx7 dual) mat

Total des points : 13

La clé, Tb5, est pure de but pour les variantes gxh6, Tgxh6 et Cxb6. Mais elle donne au Fou blanc venu en a7 l'accès à la case é3 qui lui est nécessaire dans la variante Thxh6.

Ce problème nous paraît unique en son genre avec les essais :

1.Rf7? Cxb6+! 1.Rd7? Cette fois les Noirs répondent 1...Tgxh6!
1.Tç4? Thxh6! 1.Cd5? Thxh6! et surtout le « case-tête »
1.a5?, mais 1...Thxh6! plus de mat en trois coups.

Comment ne pas reconnaître que la position, telle quelle, est le fruit d'une habileté de construction qui tient du prodige ?

il y a aussi les amateurs

L'idéal à atteindre — aux échecs — : l'avance de développement !

Il est important de ne pas perdre de temps. Si j'arrive à provoquer une perte de temps dans le jeu adverse, je parviendrai à acquérir une avance de développement. Une telle perte de temps serait, par exemple, le va-et-vient d'une même pièce sur l'échiquier. On forcera aussi l'adversaire à perdre des temps, si on se développe tout en attaquant ses pièces déjà développées.

La partie Pion-Dame ci-dessous, jouée au championnat par équipes de la Côte d'Azur en 1980, caractérise l'esprit original du vainqueur (vingt ans) par... un sacrifice de Dame. Cette partie s'est déroulée entre A. Triller, de Nice (Noirs), et G. Miralles, de Grasse (quatorze ans), champion de France minimes 1979.

1.d4 Cf6; 2.c4 é6; 3.Cf3 ç5; 4.d5 éxd5; 5.cxd5 g6; 6.Cç3 d6; 7.Cd2 Fg7; 8.é4 0-0; 9.Fé2 Té8; 10.0-0 Cb-d7; 11.f4 Tb8;

On remarquera que les Noirs, n'ayant pas besoin de dépenser des temps pour la défense du centre, laquelle réussit toute son « auto-défense », leur Tour b8 s'approche à grands pas de b7-b5!

12.a4 a6; 13.Dc2 Dc7; 14.a5 b5!; 15.axb6 e.p Txb6; 16.Cç4 Tb4; 17.Fé3 Cb6;

La manœuvre qui suit, délicieusement diabolique, a pour but d'écarter le Cavalier ç4. 18.Cxd6 Dxd6!!

Un joli sacrifice... 19.é5.

Une fourchette qui ouvre la porte de l'enfer. 19...Cfxd5!!

Un coup brillant et qui révèle un sens — surtout pour un jeune amateur — profond de la position. 20.exd6.

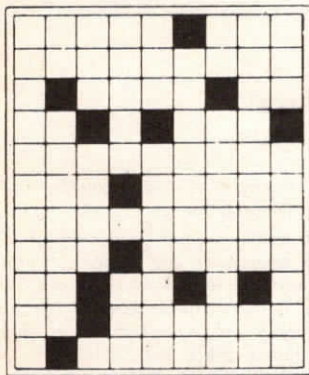
Ferme le nœud coulant. 20...Cxé3; 21.Dç1 Fd4!; 22.Tf2 Cb-ç4; 23.Fxç4 Cg4!;

Le tapis rouge du gain se déroule devant les pièces noires. 24.Cd1 Té1+; 25.Ff1 Cxf2; 26.Abandonnent.

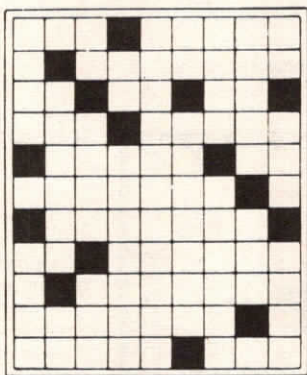
Après une vie d'aventure, rien ne vaut une belle mort en plein combat !

bulletin-réponse final

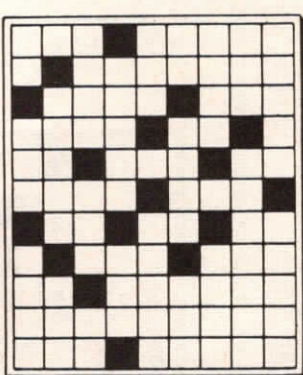
grille n° 2



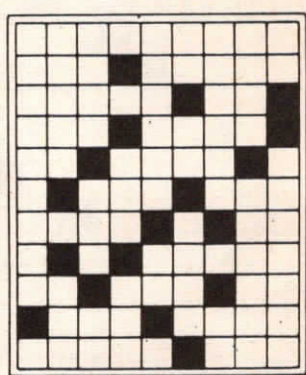
grille n° 3



grille n° 4

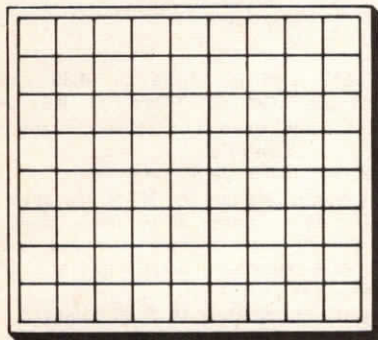


grille n° 5



question sélective

Fléchez, en haut et à gauche de la grille, les emplacements des mots de base.
Soulignez les mots autres que les mots de base, lus horizontalement, et inscrire leurs longueurs à la place des pointillés.



classement
Récapitulation par longueurs
des nombres de mots
lus horizontalement

départage
Lettres autres
que celles des mots
de base

longueurs	9	8	7	6	5	4	3	2	I	A	M	B	E
nombres													

l'éducation

nombre de bulletins-réponses à mon nom

dans ce journal :	dans d'autres journaux :	total :
-------------------------	--------------------------------	---------------

NOM (capitales), prénom :

Adresse complète :

Ville et code postal :

• Les bulletins-réponses sont à envoyer au **Mots-Croisiste**, 4, rue du Midi, 92522 Neuilly Cedex France, **jusqu'au lundi 23 juin** (en cas de grève postale à cette date, le délai d'expédition serait prolongé automatiquement de trois jours au-delà du jour de reprise du service normal). Ces bulletins ne seront valables que s'ils ont été précédés du bulletin d'inscription extrait de **l'éducation**.

• Tous les bulletins-réponses établis au même nom dans plusieurs journaux doivent figurer **dans un seul envoi**. Tout envoi postérieur sera annulé.

échanges et recherches

location (offres)

- Grande-Motte, studio 4 pers., du 4-8 au 18-8 et 24-8 au 7-9. Tél. (86) 57-28-46.
- 27-Vallée Andelle, limite forêt, bd riv., mais. mblée, 2 ch., douche, séj., cuis., mois, année. Tél. (32) 49-13-97 matin avant 12 h.
- Narbonne-plage, F3 4-6 pers., 50 m plage, 3^e ét., vue mer, terr., park., juin, sept. 2 500, 1^{er} quinz. juil. 2 000 F. Tél. (68) 32-02-81.
- 05-Merlette, F2 5 pers., ms ou quinz., sf août. Tél. (75) 02-79-84. Ecr. P.A. n 897.
- 38-Villard-de-Lans 1 100 m, studio, juil., sept. Tél. (74) 93-71-53.
- Savoie, chalet cft 8 pers. T. (70) 05-44-95.
- Gandia-Espagne, 3 km mer, gr appt 9-11 pers., tt cft, juil. 3 800 F, août 4 200. Philippon René, inst., Foulain, 52800 Nogent. Tél. (25) 02-10-89.
- Merlin-plage, appt 6 pers., jard., juin, juil., sept., 300 m plage, comm. Tél. (51) 69-26-01.
- 54-Limite 88, mais. ind. ds village 900 h., gar., jard., 4-5 pers., juil., août 1 600, sept. 1 000 F, forêt, pêche. Ecr. P.A. n° 898.
- Cullera (Valencia) Esp., bel appt ft mer, 6 pers., juil., août, 750 F/sem. Tél. (48) 25-98-46 après 18 h.
- Chamonix, chalet 5 pers., tt cft, juin, du 1^{er} au 15-7, du 15 au 31-8, sept. Tél. (74) 00-72-03.
- Port-Camargue, studio, juil., août, sept. Tél. (66) 59-10-42 h repas.
- 38-2 Alpes, ski été, studio 4 pers., tt cft, juil., août. CES Mazorel, 26400 Crest.
- Thonon, carav. 4 pl., équipée, aavent, frigo, ds camping bd Leman, juin 800 F, 1-14 juil. 500. Tél. (50) 71-65-40 soir.
- Nice, 2 pces, cuis., dche, août-sept. 1 800 F. Caudrelier, 9, rue Miollis, 06000 Nice.
- 33-Le Canon-Cap Ferret, appt 4 pers., juil., sept. 2^e quinz. juin. Darrouzès, éc., 33160 Salaunes. Tél. 58-58-73 hres repas.
- 44-Le Pouliguen, prox. plage, villa cft 4-6 pers., jard., juil. Loyer, 2, quai J.-Bart, 44610 Indre. Tél. (40) 86-02-07.
- 05170-Orcières, appts ds mais. particulière, tt cft, 3, 4, 5 pers., juin, juil., sept., px hors sais., loc. sem., quinz., mois. Ecr. Decarli, 05170 Orcières. Tél. (92) 51-07-70 ou 55-72-54.
- 05260 Saint-Jean-Saint-Nicolas, appt r.d.c. ds villa, 5 pers., tt cft, alt. 1 150, juin, sept., px hors saison. Blanc Gras. T. (92) 51-91-03.
- Nice, 10 mn mer, 2 pces, cuis., mbles, cft, piano, balc., juil., août, 2 500 F/ms. Mme Toth, 36, avenue Bornala, 06200 Nice.

CLASSES DE MER

au soleil de la Méditerranée

Centre d'accueil de classe de mer de PORT LA NOUVELLE (gare S.N.C.F., autoroute), sur la plage réservée. Milieu physique et humain extrêmement riche et varié. Car pour excursions. 120 places (6 salles classes équipées) à partir d'octobre-novembre. Possibilité d'accueil de classes maternelles et classes spécialisées.

Prix de journée : 62 F

Renseignements : A.D. P.E.P. Aude
13, rue de Belfort, 11005 Carcassonne
Tél. : (68) 25-35-54

● 05600-Risoul 1 850 m, studio 4-5 pers., s.d.b., balc. vue s/pistes, wc, kitch. incorporée, local skis r.d.c., 4^e ét. asc., superf. 45 m². Ecr. Galletti, les Rocailles, Eygliers, 05600 Guillestre. Tél. 45-07-23.

● 74-Chapelle-d'Abondance 1 060 m, loc. appts tt cft, juin, du 1^{er} au 26-7, dès le 9-8, sept., loc. sem., quinz. Ecr. C. Laborde, Boilliets B2, 74140 Douvaine.

● 05-Merlette 1 850 m, stat. été-hiv., 4-9 pers., juin à sept., ms, quinz. T. (46) 34-75-87.

● 80-Provence, entre Avignon - Saint-Rémy, été, belle villa 6 pers., beau jard. Tél. (90) 92-15-46.

● 1) La Escala à 90 km de Perpignan, appt tt cft et villa 3 à 10 pers., juil., août, ms et quinz. ; 2) Riviera des Fleurs à 70 km de Menton, studio, appt 3 à 7 pers., juil., ms, quinz., px spéc. 1^{er} quinz. juil., 2^e quinz. août. Tél. : 19 (69) 23-14-02 ou 22-38-15 (Belgique-Tournai).

location (demandes)

● Couple ensgts ch. appt 4-5 pièces pour début juin ou rentrée scol. sept. Tél. 254-30-18 ou 281-27-17.

(Suite page 36.)

A nos lecteurs

IMPORTANT !

grâce à l'éducation
et au Français dans le Monde
vous pouvez désormais nouer des liens
avec le monde entier

Depuis longtemps déjà, l'éducation vous permet, grâce à sa rubrique de **Petites Annonces**, d'entrer en relation avec ses multiples lecteurs lesquels, dans leur grande majorité, habitent la France et les pays francophones.

Grâce à un accord avec la revue *Le Français dans le Monde*, dont la diffusion est exclusivement destinée à l'étranger, vous pouvez désormais entrer en communication avec les enseignants du monde entier.

Le **Service d'Informations et d'Echanges linguistiques (SIEL)**, créé par notre confrère, a deux fonctions :

Le **Service d'Informations** apporte des réponses précises aux questions professionnelles qu'un professeur de français hors de France peut avoir à se poser au contact de la classe.

Le **Service d'Echanges** vous concerne directement :

Il consiste à mettre en contact les enseignants français et francophones avec les enseignants des autres pays. Et ce, par exemple :

- * pour échanger des journaux, des revues,
- * pour échanger des cassettes (d'enregistrement de radio) ou des disques,
- * pour échanger des appartements ou des maisons,
- * pour servir de guide à ceux qui veulent visiter votre région,
- * pour recevoir à la maison le fils d'un collègue de l'extérieur,
- * pour le recevoir avec toute sa famille, etc., etc.

Pour ce faire, envoyez à l'éducation sous forme de petites annonces toutes vos demandes d'échanges. Nous les transmettrons au *Français dans le Monde* où elles seront publiées et iront toucher ceux qui sont susceptibles d'être intéressés.

Ainsi : *Enseignant échangerait disques de chansons françaises contre disques de chansons folkloriques américaines avec collègue américain professeur de français. Ecrire à (nom et adresse).*

Parallèlement, *Le Français dans le Monde* recevra des demandes de l'étranger vers la France et les pays francophones et les transmettra à l'éducation où vous pourrez en prendre connaissance chaque semaine dans cette rubrique « **Echanges avec l'étranger** ».

CONDITIONS D'INSERTION

● 25 F (T.V.A. incluse) la ligne de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.

En sus : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
Pour les abonnés : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à l'éducation.

Ainsi les enseignants de tous les pays vont apprendre à mieux se connaître et à mieux s'entraider.

échanges et recherches

(Suite de la page 35.)

ventes

- Vds Saint-Etienne, appt 80 m², tt cft, centre, 2 ét., tél., asc. près facultés, 250 000 F. Hoffmann, 49, rue Désiré-Claude, 44 Saint-Etienne. Tél. (77) 32-35-41.
- Vds Autrans Isère, stat. hiver-été, 1 050 m, F3 ensol. est et sud, 2 terr., tt cft, w.-c., ch. élect., kitch., s.d.b. équipées, cellier, park., tél. Tél. (1) 844-25-85 ap. 20 h.
- 58-Varzy, part. vd mais. 5 pces, 2 niv., 152 m² habit., jardin, séj. 40 m², poutres appar., chem., salon 32 m², cuis. équipée, 2 ch., bains, 2 w.-c., pce amén., ch. c., grenier 44 m², cave, gar., ts commerces, pêche, chasse : 260 000 F. T. Ferry (93) 39-12-81 repas.
- Vds 2 pièces box récent, état exceptionnel. Barrué, 17, rue Niepce, 75014 Paris. Tél. 322-79-29 soir.
- Vds Ile-de-Ré, terr. boisé à construire 1 000 m². Tél. (54) 24-10-10.
- Vds Puy-Saint-Vincent, pied pistes, studio 20 m², mblé, aménagé 4 pers. + casier à skis, px 145 000 F. Marchetti P., rte St-Germain, 13120 Simiane-Collongue. (42) 22-60-80.
- 11-Vds 5 km mer, ds très beau village rustique, terr. 1 440 m², 85 F/m². Ecr. M. Iché, 50370 Saint-Georges-de-Livoye.

hôtels - pensions

- Loisirs-rencontres en Queyras propose aux dates de votre choix du 15-7 au 31-8 une 1/2 pension à 55 F/jour ds un village montagnard : Ville Vieille, 05350. Tél. (92) 45-70-82 ou (1) 899-37-45.
- Lullin-Hte-Savoie, Hôtel de la Poste, tél. 73-81-10, hiv.-été. 78-88 F TTC.

- Les PEP 95 vous attendent dans leur maison familiale du Collet à Allevard-Bains (Isère), 1 450 m alt., curistes ou touristes. Rengts : PEP 95, Inspection académique, 95011 Pontoise. Tél. (3) 030-08-91.

automobiles - caravanning

- Vds carav. Roller 79, 5/8 pl., 5,60 m, équipée été-hiv., auvent, volets, stabilisateurs, px 23 000 F. M. Bourdeau, tél. 452-24-42 ou 068-69-07 (h. bureau).

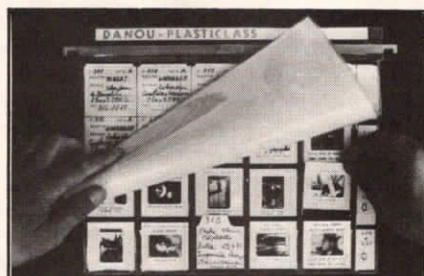
Notre dernier numéro de l'année scolaire 1979-1980 paraîtra le 12 juin. Ne tardez pas à nous adresser vos petites annonces car nous serons contraints de reporter à la rentrée la publication de celles qui nous parviendront après le 5 juin.

CONDITIONS D'INSERTION

- 23,50 F (T.V.A. INCLUSE) LA LIGNE de 40 caractères, signes ou espaces, composition standard.
- EN SUS : cadre = 2 lignes ; filet = 1 ligne ; effets de composition + 20 %.
- POUR LES ABONNES : 50 % de réduction pour 5 lignes annuelles sur production de la bande d'abonnement à L'EDUCATION.
- REGLEMENT : joindre à la demande d'insertion le règlement correspondant par chèque bancaire, postal (les 3 volets) ou mandat-lettre au nom de L'EDUCATION. Factures établies seulement sur demande.
- FRAIS DE DOMICILIATION AU JOURNAL : cinq timbres à 1,30 F joints à la demande d'insertion.
- REPONSE AUX PETITES ANNONCES DOMICILIEES AU JOURNAL SOUS UN NUMERO : mettre chaque réponse dans une première enveloppe TIMBREE portant uniquement le numéro de l'annonce. Placer cette enveloppe affranchie et cachetée dans une seconde enveloppe à l'adresse de L'EDUCATION, Service des Petites Annonces, 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 PARIS. ATTENTION ! LE COURRIER INSUFFISAMMENT AFFRANCHI NE POURRA ETRE TRANSMIS.

RELATIONS AMICALES

corresp., renc. sorties, ttes régions, ts âges, milieux div. c/3 timbres. RENAISSANCE, B.P. 366, 13 - Marseille-2^e.



Pour vos problèmes de

CLASSEMENT PROTECTION RECHERCHE RAPIDE

des DIAPPOSITIVES, FILMS, PHOTOS, DISQUES, COURS, DOCUMENTS DIVERS, nous fabriquons des articles de classement en matière plastique

« PLASTICLASS »

(en dossiers suspendus ou albums-classeurs avec feuillets)

NOUVEAUTE : Classement de cassettes et classeurs audiovisuels

Documentation gratuite sur demande

DANOU S.A., 4 et 6, pl. Léon-Deubel
75016 PARIS - Tél : 527-56-19 525-88-71

- Vds 104 GL 5, ess. ord., 1977, 64 000 km, très bon état, bonne occasion, px Argus à débattre. Tél. 893-08-78.

- Vds carav. Sterckeman Lovely, 4,50 m, 1978, auvent, couchette, chauff., frigo. Thibaudin, 2 rue M.-Ravel, 71400 Autun. Tél. (85) 52-08-53.

centres de vacances

- Etud. méd. 3^e année, secour., expér. 4 m. CV + 3 m. ASH, ch. emploi assist. sanit. CV. Le Gouic C., Petit Appeville, 76550 Offranville. T. (35) 84-11-46.
- Ass. rech. directeurs hab. 200 km Paris maxi CV petits effectifs, juil. ou août Suisse + responsables base de voile avec B.E.M.V. juil. ou août Espagne. Tél. 500-13-41 ou 500-51-28.
- CV rech. économ. juil. et août Espagne. Langue souhaitée. Tél. 500-13-41.
- Directeur CV cherche poste juillet. Tél. 380-61-39 après 19 heures.

divers

- Ach. pièces séries lots monnaies Chine, Allemagne, Russie. Ecr. P.A. n° 899.

- Vds s.à.m. rustique : 2 buffets, 1 table, 6 chaises. Px à déb. 964-44-89 soir et w.-end.

échanges avec l'étranger

L'éducation
Le français dans le monde

- Suite à l'accord avec notre confrère Le Français dans le monde, nous publions sous cette rubrique des annonces émanant d'enseignants français ou francophones du monde entier désireux d'établir des liens avec leurs collègues français.
- Lycée autrichien ch. lycée franç. pour éch. d'élèves (16-18 ans) pendant année scol., durée 3 sem., logt assuré ds les familles. Ecr. Mme Anne Marie Kammerhofer, Bag & Barg Jennersdorf A - 8380 Autriche.
- Vacances en Angleterre. Echanger logements. Ecr. E.V.E., New Barn House, Toft Road, Kingston. Cambs (Grande-Bretagne).

NOUS EDITONS

VITE ET DIFFUSONS BONS MANUSCRITS
EDITIONS REGAIN - MONTE-CARLO

- POUR VOS ACHATS DE VINS DE BOURGOGNE, J.-C. BOISSÉT, fils et gendre de collègues, 21700 Nuits-Saint-Georges, propriétaire et éleveur en différents crus, vous adressera sur demande son tarif avec des conditions très particulières aux enseignants.

Je vous prie de m'abonner pendant un an à **l'éducation...**



FRANCE 100 F

ÉTRANGER 130 F

RÈGLEMENT

Chèque bancaire Mandat carte
Chèque postal Mandat lettre

Date Signature

à l'ordre de l'éducation - pour les chèques et les virements postaux : C.C.P. 31 680-34 F (La Source)

Destinataire NOM _____

ADRESSE _____

DEPART. RESIDENCE _____

ZIPCODE

76 80

Prière de nous contacter pour les expéditions par avion

PAYS (si Etranger) _____

Envoi de la facture à NOM _____

A remplir uniquement si vous ne payez pas vous-même votre abonnement

ADRESSE _____

A envoyer à « l'éducation », 2, rue Chauveau-Lagarde, 75008 Paris

Chère lectrice,

Cher lecteur,

Si vous avez entre les mains ce numéro de « L'Education », c'est sans doute parce que vous êtes abonné

- *soit à titre personnel,*
- *soit au titre de l'établissement.*

Dans ces deux cas, vous n'avez pas à vous préoccuper du renouvellement de l'abonnement : « L'Education » vous envoie, en temps utile, les imprimés nécessaires.

Mais autour de vous il y a certainement des amis, des collègues qui aimeraient lire régulièrement la revue et il ne vous est pas possible de la prêter à tout le monde !...

En faisant bénéficier quelqu'un du bon ci-dessus, vous lui rendrez service en lui faisant plaisir.

Merci de votre aimable collaboration.

F. Silvain.

inventer vraiment,

rotring

créés il y a 3 ans,
testés à 12 millions d'exemplaires
rotring 2000 et rotring 2000 isograph
ont véritablement innové.



rotring a inventé un double joint d'étanchéité pour que le stylo écrive immédiatement, même après une longue période d'inutilisation.

L'élasticité du double joint rotring assure l'étanchéité de la pointe tubulaire sans aucun risque d'arrêt ou de blocage mécanique.

rotring a inventé une vraie chambre de compensation de pression pour obtenir un tracé régulier et continu; celle-ci emmagasine l'encre mise sous pression

progressive du volume d'air dans le réservoir.

L'encre ainsi mise sous pression se trouvera refoulée vers l'intérieur du stylo par l'air entrant à nouveau, lors de son utilisation. rotring a inventé la douille mobile pour que le stylo s'entretienne sans problème et fonctionne parfaitement.

Ces trois innovations font de rotring 2000 et de rotring 2000 Isograph, depuis 3 ans, les stylos les plus modernes, nés de l'expérience rotring, garantis par rotring dans le monde entier.

rotring

**invente pour servir
et vous offre du matériel pédagogique.**

Avec une certaine idée de la pédagogie, rotring met gratuitement à la disposition des enseignants

un matériel élaboré par une équipe de professeurs qualifiés:

Un manuel pour l'enseignement du "DESSIN INDUSTRIEL" (et sa mise à jour) par Robert Gautelier (Lycées d'enseignement professionnel, classe de préapprentissage, formation professionnelle d'adulte, formation continue).

Des transparents pour rétroprojecteurs :

- L'enseignement de la construction mécanique au niveau des classes de seconde,

- Education manuelle et technique n° 1 "l'homme et son environnement" classe de 4^e,
- Education manuelle et technique n° 2 "le trusquin d'assemblage", classe de 5^e
- Education manuelle et technique n° 3, "le rabot", classe de 5^e.

Pour recevoir ce matériel pédagogique, retournez le bon à découper ci-joint, sous enveloppe dûment affranchie à

ANGALIS (Agent Général Rotring).
B.P. 96
91401 ORSAY CEDEX.

M _____

Fonction _____

Etablissement _____

Adresse de l'établissement _____

Adresse personnelle _____

désire recevoir gratuitement

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> le manuel "dessin industriel" et sa mise à jour, | <input type="checkbox"/> Education manuelle et technique n° 1 |
| <input type="checkbox"/> la mise à jour du manuel "Dessin Industriel" | <input type="checkbox"/> Education manuelle et technique n° 2 |
| <input type="checkbox"/> l'enseignement de la construction mécanique | <input type="checkbox"/> Education manuelle et technique n° 3. |

